

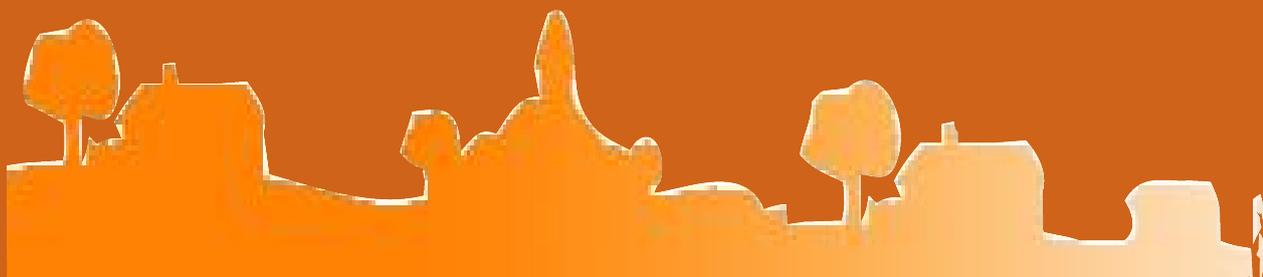
# TURNY >> Notre commune

**BULLETIN MUNICIPAL**  
N°18 Octobre 2015

## Projet Ecoles de Turny maternelle et primaire



*Perspective présentée par l'Atelier d'architecture Hoge Vincent Rosi  
à l'occasion du concours pour le Groupe scolaire de Turny*



SARL  
**FROMONT SERVICES**  
Sylvana et Sandrine

**TAXIS TURNY**

03 86 43 45 87 06 08 46 77 75

**\*Transports Privés :**  
Aéroports, gares, Courses, vétérinaire, coiffeurs...

**\*Transports de Malades Assis (TAP):**  
Consultations, Hospitalisation, Dialyses, Kiné, Chimio, Rayons, IRM, Scanner, CMPP...

*La satisfaction de nos clients est notre devise*

**PLEINE LUNE**

MAROQUINERIE-BAGAGERIE  
BIJOUX FANTAISIE  
ACCESSOIRES DE MODE

23, rue Dilo  
89600 Saint-Florentin

Tél/Fax : 03.86.43.44.79  
E.mail :

**PHS**  
Pascal Houtin Services

**MAGASIN D'EXPOSITION**

**Cuisines & Bains**

www.phs-89.com

69 Grande Rue - 89600 SAINT FLORENTIN  
Tél/Fax: 03 86 35 14 49 - Port: 06 82 17 07 54

**EURL RAMILLON**

ENT. GÉNÉRALE DE RÉNOVATION  
MAÇONNERIE COUVERTURE AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS  
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 7622.45 EUROS

89570 NEUVY SAUTOUR  
03.86.43.48.66  
ramillon.xavier@orange.fr

**L.D.E.C**  
Luc Delouhans Economie de la Construction

Pour vos études de construction,  
rénovation, agrandissement...

www.ldec.info ld\_ec@orange.fr

15 rte de la Brumance - 89570 Turny  
03.86.35.34.72 06.50.11.02.17

**INFORMATIONS MAIRIE**  
**www.turny.fr**

Vous pouvez joindre le secrétariat de la mairie  
par mail à l'adresse **mairie@turny.fr**  
**Mairie 03 86 35 10 99**

**Le secrétariat de mairie est ouvert :**  
Lundi et Vendredi 9h -12h  
Mardi et Jeudi 14h -17h  
Mercredi 9h - 12 h  
Samedi 10h -12h

**Bibliothèque**  
Mardi 13h30 -16h30  
Mercredi 14h -17h

**Agence postale communale**  
Lundi au vendredi  
9h30 - 12h  
Samedi 10h -12h

**Pompiers 18 ou 112**  
**Gendarmerie 17**

**"ESPRIT VOISIN"**  
VENTE DIRECTE  
DE PRODUITS ET SERVICES

**SPRIMONT JÉRÉMY  
PELLATTIERO MÉLANIE**

5 Route des Chênevières  
89570 TURNY

Tél: 06 26 51 02 56  
Email: sprimont.jeremy@hotmail.fr

N° SIRET: 81177940400011

**Hedou Funéraire**  
Turny - Saint Florentin



4, route de Chennevières  
89570 Turny  
Tél. 03 86 35 02 08

 7, rue du Faubourg Dilo  
89600 Saint Florentin  
Tél. 03 86 35 04 50

**La Petite Varenne**

**Chambre d'hôtes et  
Gîte**

Pour 2 personnes.

Route des Varennes  
89570 TURNY

Jean-Claude et Marie-Laure  
CHEVALIER-MORLET



Site : [www.petitevarenne.fr](http://www.petitevarenne.fr) ; mail : [petitevarenne@free.fr](mailto:petitevarenne@free.fr) ; tél : 33 (0)3 86 35 01 47

Vie municipale.....	4
Communauté de Communes.....	16
Vie économique .....	17
Travaux .....	18
Patrimoine Culture.....	22
Fêtes et cérémonies.....	24
Vie scolaire - Vie associative.....	25



## Le mot du Maire



Le bulletin d'automne est toujours riche en informations, peut-être est-ce dû à la rentrée et aux nouveautés qu'elle engendre ou à un moment de l'année où se réalisent les projets en cours et se dessinent les prochains. Il est agrémenté bien sûr des événements de l'été toujours plus nombreux.

Nous pouvons noter la kermesse des écoles toujours enrichie de son spectacle des enfants préparé par les maitresses. La réussite de cette journée est due, aussi, à la mobilisation des nombreux parents.

Les traditionnelles fêtes du 14 juillet ont apporté un moment convivial de rencontre au cœur de l'été où vous avez été nombreux à participer à la retraite aux lampions, au feu d'artifice, au pique-nique républicain et à l'après-midi de jeux qui a suivi.

Nous avons eu aussi la chance cette année d'être choisis pour être le village départ du *Circuit icaunais* là aussi une belle fête, celle du vélo où l'accueil a été orchestré par l'équipe municipale. Chacun a pu participer et faire de cet événement une vitrine de ce qu'est Turny, de ce que nous sommes capables de faire.

Cet été encore vous avez pu participer à *Yonne Tour Sport* à Chailley qui apporte (par le Conseil Départemental) aux enfants une journée récréative et sportive. Je souhaite, et en ai fait la demande, pouvoir accueillir cette organisation à Turny pour l'été 2016. Nous avons de nombreux atouts et j'ai bon espoir d'aboutir.

La commune voit se réaliser des travaux. Pour l'église, où des travaux de sauvegarde ont été réalisés sur un contrefort puis dernièrement sur la tour, suivra, avant tous travaux une étude obligatoire par un architecte agréé. Pour ces actions une souscription avec la Fondation du patrimoine permet de collecter des dons afin de financer ces travaux.

Le transformateur électrique de L'Hôpital en cours de remplacement par le SDEY est essentiellement financé par celui-ci. La Communauté de communes a pour la première année, pris en compétence les voiries communales et un vaste programme triennal est engagé. Les travaux 2015 se réaliseront à l'automne et nous préparons déjà le programme 2016 pour une réalisation au printemps.

Linant a connu une avancée technologique importante en ce début juillet avec l'arrivée d'internet en haut débit. Il était annoncé maximum 20 Mo en ADSL mais c'est jusqu'à 100 Mo VDSL qui ont été mis en place. Linant est sorti du moyen-âge du numérique, viendra Le Fays (annoncé précédemment pour octobre et repoussé à ce jour au 31 décembre) j'espère avec la même surprise technologique. Nous travaillons pour Turny, L'Hôpital et Les Maraux que j'espère effectifs dans les 3 années à venir.

D'autres dossiers d'importance sont en cours de réalisation pour leur fin d'élaboration administrative. Le PLU où nous avons revu notre copie en tentant de faire un pas pour répondre aux exigences administratives, et là aussi j'ai bon espoir d'aboutir dans les prochains mois. Une réunion publique a eu lieu en septembre et vous serez consultés lors de l'enquête publique en début d'année 2016.

Le projet de construction de l'école est lancé avec le recrutement d'un architecte et nous sommes en pleine concertation sur le projet. Cette réalisation fait partie du programme de rénovation et de mise aux normes des bâtiments municipaux.

L'hiver approche et je ne saurai, en cette période, que vous recommander de prendre soin de vous et de ceux qui vous entourent. Bonne fin d'année, sachez profiter de la chaleur humaine des opportunités de rencontres que sont les festivités de fin d'année.

**Stéphane Gallois**

### BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE TURNY

N°18 - Octobre 2015

Directeur de la publication  
Stéphane Gallois

Comité de rédaction  
Commission Communication  
Responsable J.Claude Chevalier

Réalisation  
Cathy Colin

Photos  
Mairie de Turny  
Associations

Impression  
Mairie de Turny  
I.S.S.N. 3/P/01

Adressez vos contributions à :  
bim@turny.fr

## Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des compte-rendus approuvés du Conseil Municipal est disponible en Mairie et sur le site internet [www.turny.fr](http://www.turny.fr)

### Conseil Municipal du 9 avril 2015

Présents : Florence Bolzan, Viviane Chaussin, Cathy Colin, Maryvonne Crochet-Gosso, Véronique Jorge, Gérard Assaya, Jean-Charles Combaluzier, Jean-Marc Suinot, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert.

#### 1. COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 établi par la Perception.

##### Résultat de clôture 2013

• Section d'investissement	66 175.64 €
• Section de fonctionnement	<u>96 358.52 €</u>
TOTAL	162 534.16 €

##### Résultat de l'exercice 2014

• Section d'investissement	- 78 693.35 €
• Section de fonctionnement	<u>111 392.25 €</u>
TOTAL	32 698.90 €

##### Résultats de clôture 2014

• Section d'investissement	- 12 517.71 €
• Section de fonctionnement	207 750.77 €
TOTAL	195 233.06 €

#### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Il s'agit du compte établi par la commune sous la responsabilité du Maire.

Résultat de clôture 2013	162 534.16 €
Résultat de l'exercice 2014	32 698.90 €
Résultat de clôture 2014	195 233.06 €

Les chiffres sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité.

Informations sur la situation financière de la commune : situation saine.

$$\text{CAF } \frac{\text{Charges de fonctionnement} + \text{Rmbt Kemp}}{\text{Recettes fonctionnement}} = \frac{447\,232 + 28\,495}{558\,625} = 0.85$$

$$\text{Rigidité structurelle } \frac{\text{Charges de pers.} + \text{Rmbt dettes}}{\text{Recettes fonctionnement}} = \frac{206\,773.27}{558\,625} = 0.37$$

$$\text{Endettement } \frac{\text{En cours dettes}}{\text{Recettes fonct.}} = \frac{98\,500}{558\,625} = 0.17$$

La note de Bercy est passée à 15/20.

Cette situation permet d'envisager les projets concernant les bâtiments communaux.

#### 3. AFFECTATION DU RESULTAT

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	79 788.33 €	558 625.05 €
Dépenses	158 481.68 €	447 232.80 €
Résultat de l'exercice	-78 693.35 €	111 392.25 €
Résultat antérieur reporté	66 175.64 €	
Soit résultat cumulé	-12 517.71 €	
Reste à réaliser	-20 070.05 €	
Total affecté à l'art.1068		32 587.76 €
Résultat après affectation		175 163.01 €

#### Résultat après affectation 175 163.01 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats : La section d'investissement présente un déficit de -12 517.71 € compte 001

La section fonctionnement présente un excédent de 207 750.77 € à répartir comme suit :

- Titre au 1068 de 32 587.76 € Article 1068 (recettes)
- Excédent de fonctionnement à reprendre 175 163.01 € Article 002 (recettes).

#### 4. SUBVENTIONS

Attribution d'une subvention à chaque association communale agréée d'un montant de 280 € sur présentation d'un rapport moral et financier, et les montants proposés pour les associations non communales (14 voix pour – 1 abstention JP Charonnat) :

Association sportive de Turny (non versée – rapports 2012)	280 €
Ensemble pour les Ecoles de Turny	280 €
La Compagnie du Parapluie	280 €
Moto Club (dernier versement 2012)	280 €
Les Amis du Site et du Patrimoine	280 €
Turny Danse	280 €
Turny Sports et Loisirs	280 €
A tous Points	280 €
Turny Pétanque	280 €
	<u>soit 2 520 €</u>

Associations non communales :

ADMR	280 €
Office de Tourisme de Saint-Florentin (non versée)	140 €
Les Après-midi de Saint Flo (déjà voté)	200 €
Le Circuit Icaunais (déjà voté)	400 €
	<u>soit 1 020 €</u>

CIFA d'Auxerre (3 enfants de Turny concernés x100€apprentissage) 300 €  
Soit un total des subventions de 3 840 €

Les demandes de subventions du CFA de La Noue, de l'ADIL, de l'AFSEP, de la Prévention routière 89, de l'association des bibliothèques de l'hôpital et maison de retraite de Sens, des PEP,

# >> Vie municipale

du Centre Georges François Leclerc, de France Alzheimer89, de la Mission locale Migennes/Joiny et de l'AFM Téléthon n'ont pas été attribuées (Vote à l'unanimité).

## 5. VOTE TAUX TAXES 2015

- Taxe d'habitation 17.38 %
- Taxe foncière (bâti) 12.64 %
- Taxe foncière (non bâti) 46.97 %
- CFE 21.25 %

Pas d'augmentation de la pression fiscale (Vote à l'unanimité).

## 6. BUDGET 2015

Vote à l'unanimité du budget primitif 2015 au chapitre.

### Fonctionnement

#### Dépenses

Chapitre 011 : charges à caractère général	169 280.00 €
Chapitre 012 : charges de personnel	176 360.00 €
Chapitre 014 : reversement sur recettes	53 500.00 €
Chapitre 065 : charges de gestion courante	103 200.00 €
Chapitre 066 : charges financières	6 350.00 €
Chapitre 067 : charges exceptionnelles	2 000.00 €
Chapitre 042 : dotation aux amortissements	3 871.08 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues	15 488.92 €
Chapitre 023 : vrt à section d'investissement	200 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>730 050.00 €</b>

#### Recettes

Chapitre 002 : excédent fonctionnement reporté	175 163.01 €
Chapitre 013 : atténuation de charges	25 300.00 €
Chapitre 070 : produits de gestion courante	64 000.00 €
Chapitre 073 : impôts et taxes	256 426.00 €
Chapitre 074 : dotations et subventions	182 806.00 €
Chapitre 075 : autres produits gestion courante	24 350.00 €
Chapitre 076 : produits financiers	4.99 €
Chapitre 077 : produits exceptionnels	2 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>730 050.00 €</b>

### Investissement

	Dépenses	Recettes
<u>165 – Caution</u>		
Restitution caution	799.24 €	
<u>202 – Etudes</u>		
PLU	3 600.00 €	
PLU enquête publique	1 800.00 €	
<u>2031 – Etudes bâtiments communaux-écoles</u>		
Eglise architecte	18 000.00 €	DRAC 4 000.00 €
Archi école	12 000.00 €	Don Patrimoine 10 000.00 €
<u>2033 – Insertion</u>		
Insertion appel d'offres école	1 800.00 €	
<u>204151</u>		
Fonds de concours C.C.F.	12 000.00 €	

### Chapitre 21

#### 2116

Sécurisation monuments (reprise concession)  
1 200,00 €

#### 2117

Forêt communale 6 545,00 €  
Restes à réaliser 9 771,46 €

#### 2118

Frais notaire 2 400,00 €

#### 2121

Plantations Pont de Grès 1 200,00 €  
Bac à fleurs cimetière 1 200,00 €

#### 2128

Géomètre Varennes Hôpital 2 400,00 €  
Aménagement jeux terrain des Maraux 34 800,00 € Villages de l'Yonne 8 800,00 €  
Pierre Jardin du Souvenir 1 200,00 € Don tennis 5 999,24 €  
Restes à réaliser (grillage ... cimetière) 7 189,39 €

#### 21318

Eglise 36 000,00 € DRAC 12 000,00 €  
Restes à réaliser (portes église) 3 109,20 € Don Patrimoine 5 930,00 €

#### 2135

Logements communaux 11 000,00 €  
Toiture salle des fêtes 46 000,00 € Villages de l'Yonne 9 000,00 €  
Portail salle des fêtes 1 200,00 €

#### 2152

Bordurage 23 000,00 €  
Signalétique 480,00 €  
Tunage Maraux + Turny 9 300,00 € Subvention SIMU 4 500,00 €

#### 21534

Eclairage salle des fêtes 1 200,00 €

#### 21568

Borne incendie 2 640,00 €  
Matériel pompiers 1 200,00 €

#### 2168 - Reliures

Reliures état civil 2 400,00 €

#### 2183

Informatique Mairie 1 200,00 €

Logiciel cimetière 6 000,00 €

1641 – Emprunts 29 450,00 €

Imprévus 12 036,00 €

Déficit reporté 12 517,71 €

#### Amortissement

	3 871.08 €
F.C.T.V.A	19 728,00 €
Virement fonctionnement	200 000,00 €
Affectation de résultat	32 587,76 €
TLE	221,92 €

**BUDGET EQUILIBRE EN INVESTISSEMENT A 316 638 €**

# >> Vie municipale

## 7. REMPLACEMENT TRANSFORMATEUR DE L'HOPITAL

Monsieur le Maire remercie Maud Hédou et Pascal Van Oykde d'avoir accepté de céder le terrain à la commune pour 1 € symbolique.

L'étude initiale du SIER laissait un financement à la charge de la commune d'environ 27 000 € sur une opération estimée à 80 000 €. Selon le schéma actuel seul un financement de la SDEY pour un montant de 15 000 € était assuré. Après demande et négociation, il s'avère qu'ERDF demande que ce transformateur soit renforcé ce qui apporte le financement suivant :

### Montant de l'opération

Renforcement réseau basse tension + étude : 77 997 € TTC

Participation du Facé 51 998.46 €

Participation SDEY 25 999.22 €

Participation communale 0 €

Eclairage public 5 227.49 €

Participation SDEY 5 227.49 €

Participation communale 0 €

### Réseau télécommunication

Coût prévisionnel Travaux + Moe HT 3 782,89 €

TVA 20 % 756,58 €

TOTAL TRAVAUX TTC 4 539.47 €

Participation SDEY 50 % du TTC 2 269.73 €

**Participation communale 50 % du TTC 2 269.74 €**

Récapitulatif	Coût total du projet	87 764.64 € TTC
	Participation Facé	51 998.46 €
	Participation du SDEY	33 496.44 €
	Participation commune	2 269.74 €
	soit 2.59%	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le chiffrage des travaux proposé par le SDEY et autorise le Maire à signer la convention financière avec le SDEY dans le cadre du financement décrit ci-dessus.



**A. Plomb Diag**

Étienne CANO

- DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
- BUREAU D'ÉTUDES

24, route des Chenevières • Les Maraults • 89570 TURNY - Tél : 03 86 73 35 13  
 Fax : 06 70 77 15 56 - E-mail : splombdiag@orange.fr  
 N° 212 011 001 001 001 001 001 001 001 001

## 8. PROJET ECOLES ET ABORDS - LANCEMENT APPEL A CONCURRENCE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

La situation des bâtiments communaux est évoquée au Conseil Municipal depuis plus de 6 ans. La non-conformité des locaux scolaires, le non-respect de la réglementation concernant les locaux des personnels et du CPI, l'obligation d'accessibilité des bâtiments publics et l'état général des bâtiments ont conduit à une réflexion générale et à la recherche de solutions. Une étude par un programmeur a été faite, les solutions proposées ont été déclarées trop coûteuses, une reprise par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Conseil Départemental et la certitude que la simple réhabilitation des actuels locaux ne donnerait pas satisfaction ont abouti à la nécessité de construire une nouvelle école qui, libérant des locaux, permettrait le réaménagement correct pour les autres services municipaux. Ce projet complet a été présenté en commission générale le 1<sup>er</sup> avril 2015 après plusieurs étapes de conception et avec l'aide de professionnels. Il est nécessaire de passer à présent à la première phase de ce projet, à savoir la construction de l'école. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à lancer l'opération de construction d'une école à 2 classes maternelle et élémentaire et l'aménagement des abords, à déposer l'Avis d'Appel Public à Concurrence correspondant pour un montant prévisionnel des travaux HT de 700 000 € dans le cadre d'une consultation en 2 tours avec sélection de 3 candidats puis sélection d'un lauréat sur rendu d'une prestation de niveau « intention architecturale » et d'arguments techniques et architecturaux avec audition des candidats.



**La Forêt d'Othe**  
L'artisan de tous vos projets

**Charpente - Couverture**  
Maison à ossature bois (MOB) - Garage  
Bâtiment industriel, agricole et artisanal  
Technologie photovoltaïque  
Rénovation charpente et couverture

**Menuiserie artisanale**  
Porte - Fenêtre - Escalier  
Placard - Portail

Maison Ossature Bois  
**MOB'HOME**  
La construction nouvelle génération

03 86 35 29 52  
contact@lafortet-dothe.com

www.lafortet-dothe.com  
6, route des Chenevières • 89570 TURNY

## Conseil Municipal du 10 juin 2015

Présents : Florence Bolzan, Cathy Colin, Viviane Chaussin, Maryvonne Crochet Gosso, Véronique Jorge, Gérard Assaya, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert, Jean-Marc Suinot.

### 1. TARIFS PERI-SCOLAIRES

Vote à l'unanimité pour le maintien des tarifs 2014-2015 pour la rentrée 2015-2016 :

Garderie : 1 € la séance

Garderie + NAP : 1 €

NAP : 1 €

Cantine : 3 € le repas

Cantine adulte : 3,38 € le repas adulte

### 2. DEMANDES DE FINANCEMENT SORTIE DE FIN D'ANNEE ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

• Ecole primaire : sortie au centre équestre de Val en Pré à Gurgy les 25 et 26 juin 2015. Le budget s'élève à 102,50 €/élève. 22 enfants sont concernés. Financement demandé : Famille : 30 € + Coopérative scolaire 42,50 € + Commune 30 €/enfant. Le Conseil Municipal accepte (11 voix pour – 4 conseillers ne prennent pas part au vote car enfants scolarisés en maternelle ou en primaire à Torny) de participer financièrement au séjour organisé pour la classe de CE1 – CE2 pour un montant de 30 € par enfant soit 270 € pour 9 enfants concernés à Torny.

• Ecole maternelle : sortie à l'écurie des Lichères à Chainy le 29 juin 2015. Le coût de la sortie se situe entre 15 et 18 € par enfant. 5 € sont demandés aux familles. 19 enfants sont concernés. Il reste donc 10 à 13 € à se partager entre la coopérative et la Mairie. Compte tenu du peu de financement utilisé cette année par l'école maternelle le Conseil accepte (11 voix pour) de verser 8 € par enfant soit 152 €

### 3. REGIME INDEMNITAIRE

L'IAT est une Indemnité Administrative et Technique versée au personnel (hors CAE-CUI) sur la qualité du service rendu à la collectivité.

Il s'agit de reconduire le régime indemnitaire pour le personnel communal pour l'année 2015 en appliquant un coefficient à chaque catégorie pour définir le montant de l'enveloppe.

L'indemnité est instituée au profit du personnel (titulaire, stagiaire, non titulaire). Elle est versée pour moitié en juin et décembre de l'année, au prorata du temps de travail et en fonction de la valeur professionnelle des agents, appréciée sur la base de critères, redéfinis par le Maire et les Adjointes personnalisés par agent, correspondant à des objectifs à atteindre et en lien avec l'entretien annuel obligatoire. Une enveloppe est votée par le Conseil Municipal suivant un coefficient qui est de 3 depuis 2013.

Pour rappel :

CATEGORIE	VALEUR AU 01/01/2013	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	COEFF 3	COEFF 4
SOCIALE 1 <sup>RE</sup> CLASSE (30 H)	464,30 €	1	1 392,30 €	1857,20 €
TECHNIQUE (17 H 30)	749,29 €	1	1 377,87 €	1799,50 €
ADM. PRINCIPAL + TECHNIQUE PRINCIPAL (35 H CHACUN)	469,65 €	2	2 817,96 €	3973,28 €
ADMINISTRATIF 2 <sup>ME</sup> CLASSE (33 H 30)	749,29 €	1	1 347,84 €	1797,16 €
FATTIMO NE 2 <sup>ME</sup> CLASSE (3 H 30)	440,20 €	1	1 347,84 €	1797,16 €
			9647,31 €	12863,08 €

L'enveloppe n'est jamais utilisée dans sa totalité puisque le montant est proratisé au temps de travail et à la note (toutefois presque maximum aujourd'hui pour l'essentiel de notre personnel).

Une note est attribuée par le Maire et les adjoints.

Le choix d'un coefficient 4 permettrait d'avoir un volant d'augmentation pour rémunérer à terme la réalisation d'objectif de progression. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le coefficient 4 à la valeur de référence en cours, au prorata du temps de travail sur des critères redéfinis et pour chaque catégorie d'emploi soit une enveloppe d'un montant global pour l'année 2015 de 12 863,08 € et précise que 6 mois d'ancienneté sont nécessaires pour percevoir cette prime.

### 4. SELECTION DES 3 ARCHITECTES POUR LA CONSTRUCTION DES ECOLES ET ABORDS

Suivant la procédure et le calendrier prévisionnel, suite à l'avis d'appel public à la concurrence, 16 candidatures d'architectes sont parvenues en Mairie, 15 étaient recevables et une hors délai.

Les dossiers étaient composés, outre les documents administratifs réglementaires, les partenaires des architectes pour le projet (bureau d'étude, ingénierie fluide, paysagiste, OPC,...) et de leurs réalisations.

Les dossiers ont été étudiés par la sous-commission (Mme Teilliol, MM. Bodo (CAUE), JF Chollet, JC Chevalier, S Gallois) chargés de proposer un choix, sélectionnés sur leurs parties administratives et techniques.

3 architectes ont donc été proposés par la commission et retenus par le maître d'ouvrage :

• Atelier d'architecture HOGE, VINCENT, ROSI (Noyers/Serein)

• Jean Marie BETTE (Auxerre)

• Franck PLAYS Atelier d'architectes (Troyes)

Le programme, le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) et le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) leur ont été transmis. Les 3 architectes seront reçus vendredi 12 juin, date à laquelle ils feront parvenir leurs questions auxquelles une réponse devra leur être apportée à tous par écrit. Ils devront rendre une intention architecturale pour fin Août, la présenter début septembre, pour que la sous-commission en sélectionne un, mi-septembre, qui devra être nommé en Conseil Municipal.

## 5. VACATION POUR PRESTATIONS TEMPORAIRES

Le projet de construction de l'école amène un lot important de travail administratif et réglementaire réalisé en partie par Jean-Claude Chevalier avec le contrôle du CAUE (moins disponible aujourd'hui). Il a été décidé de ne pas engager un AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage). Toutefois le Conseil a la chance d'avoir une turoise (Chargée d'opération à l'Office Auxerrois de l'Habitat) qui pratique ce type de procédure régulièrement et qui nous apporte une aide précieuse, efficace et pertinente, prenant sur ses jours de congés pour se consacrer à notre dossier. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer un contrat de vacataire rémunéré à 20 €/heure avec une personne apportant ses compétences sur le dossier de construction de l'école.

## 6. CIRCUIT PEDESTRE DU HAUT DES SORINS

Le circuit de promenade du Haut des Sorins est aujourd'hui presque terminé, afin d'être référencé et de percevoir d'éventuel financement, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription du chemin du Haut des Sorins au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées de l'Yonne selon le cahier des charges présenté et autorise le maire à demander des subventions. Les dépenses à venir envisagées concernent l'achat et la pose d'un panneau d'informations générales. L'inauguration est prévue le dimanche 28 juin à 15 heures.

## 7. SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR L'ÉGLISE

Suite à la présentation par la Fondation du Patrimoine du 27 mai, à laquelle les membres du Conseil Municipal étaient invités, et afin de poursuivre les travaux de rénovation et/ou de sauvegarde de l'église et compte tenu des frais déjà engagés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer une campagne de mécénat populaire sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, pour les travaux de la tour et un diagnostic/programme par un architecte du patrimoine.

Travaux de la tour 24 200,00 €HT  
 Architecte 14 500,00 €HT 50% pris en charge par la DRAC

## 8. AVIS SUR LE PROJET PLUI

La CCF a proposé la réalisation d'un PLUI (intercommunal) lors du dernier Conseil Communautaire. L'adhésion au projet étant très relatif de la part des conseillers, il a été proposé préalablement de demander avis à tous les conseils municipaux. Le PLUI d'un coût d'environ 150 000 € viendra se substituer à tous les documents d'urbanisme des communes et s'appliquera aux communes sans document d'urbanisme. C'est un PLU à l'échelle de la CCF avec les mêmes contraintes que les PLU, les différentes zones seront remodelées à l'échelle de la CCF, le règlement de même. Tous les documents (diagnostic, PADD, ...) seront à l'échelle communautaire. Le PLUI ne peut être envisagé si ¼ des communes représentant 20% de la population s'y oppose.

Plusieurs points sont exposés :

- Le périmètre de la CCF risque d'être modifié dans les années prochaines (3 à 4 ans), la zone de réalisation sera donc à reprendre et les documents commencés idem.
- Torny n'a pas terminé le sien, il serait intéressant de l'acter et de

l'utiliser pour qu'il soit appliqué sans attendre 3 à 5 ans un éventuel PLUI certainement encore plus contraignant.

- Les spécificités de chaque commune seront amoindries par la globalisation.
- Cette compétence semble plus que prématurée dans le contexte actuel de développement de la CCF.
- Le PLUI devra être conforme au SCOT Auxerrois auquel adhère la CCF, qui débute seulement, et sera applicable dans 4 à 5 ans. Le Conseil Municipal de Torny à l'unanimité refuse la création d'un PLUI.

## 9. MUTUALISATION/PRESTATION POUR INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Par la loi ALLUR, au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la DDT n'instruira plus nos dossiers d'urbanisme (permis de construire, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme opérationnel). Il est possible que la CCF prenne la compétence d'instruction (mais ne dispose pas de personnel adéquat), ou de mutualiser avec une autre commune. C'est possible avec la commune de Germigny par une convention ou en engageant une vacataire (secrétaire de Germigny) en attendant une réelle compétence communautaire avec recrutement ou transfert du personnel. Toutefois les formations ne sont pas réalisées et les modalités d'exercice ne sont pas encore finement déterminées pour nous permettre de délibérer.

## 10. PASSAGE DE CIL A COSOLUCE

La société CIL, notre actuel fournisseur des logiciels de comptabilité, paie, élections, a été rachetée par Cosoluce, il y a quelques années. Les logiciels CIL vont être prochainement et définitivement remplacés par les logiciels COSOLUCE. Une présentation de ces logiciels a été faite à la Mairie. Ils apportent une gestion plus générale des flux administratifs et financiers (courriers, contacts, imprimés administratifs, opérations comptables avec suivi et consultation de tableaux de bord) qui pourront au fur et à mesure de leur mise en place remplacer les outils papiers approximatifs existants.

Le Conseil Municipal décide (13 voix pour - 2 abstentions G. Assaya, JC Combaluzier de choisir le prestataire COSOLUCE et autorise le Maire à signer tous documents pour le passage de CIL à COSOLUCE et accepte le devis :

Logiciels (pack optima + cyan (état civil)	
installation,	
formation récupération données CIL	1 314,00 €TTC
Solution de sauvegarde	
en ligne Opaline	
installation paramétrage	75,00 €TTC
Soit	1 389,00 €TTC

Abonnement mise à jour assistance	
Pack optima + cyan	1 481,64 €TTC/an
Opaline (sauvegarde à distance)	96,00 €TTC/an
Soit	1 577,64 €TTC/an

# >> Vie municipale

## 11. ACHAT D'EXTINCTEURS

Suite au contrôle annuel de nos extincteurs par notre prestataire la société SPP, il s'avère que 6 d'entre eux sont à remplacer (corrosion, date limite de vie dépassée, ...). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société SPP pour l'achat de 6 extincteurs pour un montant de 632,40 € TTC.

## 12. INFORMATION RECRUTEMENT POUR REMPLACEMENT DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF ET DU PATRIMOINE

L'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe et Adjoint à la bibliothèque quitte son poste le 30 août à la fin de son contrat et à l'issue de ses congés. Un recrutement pour la remplacer a donc été lancé auprès de Pôle Emploi et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Missions : accueil et soutien au secrétariat de mairie (communication, urbanisme, état civil), tenue de l'agence postale communale, accueil et gestion de la bibliothèque, animation et suivi des NAP.

Compétences recherchées : qualités relationnelles, rigueur et méthode, adaptabilité, connaissances en informatique niveau bureautique, maîtrise de l'orthographe, créativité, capacités d'animation, discrétion.

CDD de 32h / semaine annualisé. Le poste est à pourvoir dès juillet.

## 13. DEMOUSSAGE TOITURE LAVOIR DE LINANT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'Association du Patrimoine concernant le démoussage du toit du lavoir de la rue de l'Abreuvoir à Linant : réalisation gracieuse par une entreprise, à sa charge le coût de l'opération.

## 14. TRAVAUX FORESTIERS

Après présentation par Jean-Charles Combaluzier des demandes de travaux de l'ONF, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis GUYON pour un montant de 816,00 € HT et HAIS NAF pour un montant de 3 732,00 € HT concernant le broyage et dégagement de la parcelle 15, puis le devis de l'entreprise GUYON pour un montant de 1 350,00 € TTC concernant le dégagement de la bordure de la parcelle 23 de la Forêt communale à la sortie de la Coudre.

## Etat civil

### NAISSANCE

Nino LOMBARDO 21 août 2015

### MARIAGES

Jonathan COURTET et Jennifer DEBRAND  
15 août 2015

Florent DELAGNEAU et Vanessa LECONTE  
22 août 2015

### DECES

Dominique HLUBINA 16 juin 2015

Raymonde ATLAN veuve BLANCHARD 20 août 2015

Jacques SIMON 27 septembre 2015

## Conseil Municipal du 30 juillet 2015

Présents : Viviane Chaussin, Cathy Colin, Maryvonne Crochet-Gosso, Gérard Assaya, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Frédéric Imbert, Jean-Marc Suinot.

Absente excusée : Florence Bolzan ayant donné pouvoir à Daniel Berchery.

Absente : Véronique Jorge

## 1. APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD/AP)

La loi oblige à déposer un agenda de mise en accessibilité des bâtiments publics. L'essentiel du travail de constat est déjà réalisé par le dossier du programmiste. La programmation est faite pour l'essentiel par le projet de construction de l'école et des abords (pour l'acte 1) et le projet global des bâtiments.

Les autres points d'accessibilité sont :

- Le cabinet médical où un constat devra être fait
- La salle des fêtes où il nous reste quelques points à préciser et/ou à définir.
- L'église où l'on peut demander une dérogation pour bâtiment classé monument historique ce qui n'empêche pas quelques aménagements.

La CCF propose de faire faire le diagnostic des bâtiments restants par un cabinet spécialisé qui aura pour but de mettre en évidence et avec certitude les points nécessitant une intervention pour être conforme à la législation parfois floue.

Cet agenda ne concerne que les bâtiments et non la voirie pour laquelle un diagnostic a déjà, pour l'essentiel, été établi par les services du Conseil Départemental lors du projet de liaison piétonne Bas Turmy / Turmy (jusqu'à l'école maternelle et jusqu'à l'espace sportif des Mareaux).

Cet agenda n'est qu'une programmation qui pourra être anticipée en fonction des travaux à réaliser et des moyens financiers et complétée par des aménagements de voirie.

Le Conseil accepte (14 voix) la demande d'adoption de l'agenda de mise en accessibilité programmé tel que présenté en précisant que le cabinet médical et la Salle des Fêtes seront mis dans le planning après connaissance des diagnostics et autorise le Maire à effectuer les demandes éventuelles (dérogations, délais, ...).

## 2. PORTAIL ET ECLAIRAGE DE LA SALLE DES FETES

Le portail avant de la salle des fêtes est hors d'usage. La commission Matériel-aménagement a étudié diverses solutions et propose un portail avec des barreaux en résine sur support acier. Le Conseil Municipal accepte (14 voix), le devis d'ATS pour le changement des portails avant et arrière, du portillon et la pose de balustre autour de la salle des fêtes pour la rentrée.

Portail avant 960,00 €HT  
 Balustre 2 972,50 €HT  
 Portail et portillon arrière 1 320,00 €HT  
 Soit une opération de 5 252,50 €HT arrondis à 7 000,00 €TTC.

Suite au contrôle électrique annuel de la salle des fêtes, divers points sont à revoir. Le Conseil Municipal accepte (14 voix), la modernisation de l'éclairage de la salle des fêtes par le changement des hublots en éclairage leds pour un montant de 1 200,00 € nets maximum par Quignard Electricité.

Eclairage de la salle des fêtes coté parking. Le dossier, laissé en suspens sur des choix techniques et financiers, a été réétudié. Il est proposé d'installer une rehausse de poteaux et un double éclairage leds avec détecteur sur l'alimentation de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal accepte (14 voix) l'installation d'éclairage extérieur de la salle des fêtes pour un montant de 1 500,00 € nets par Quignard Electricité.

### 3. CONVENTION POMME D'API

La commune est partenaire de la mini-crèche associative Pomme d'Api à Chailley, ce qui, contre une participation financière, donne une priorité d'accès aux enfants de Turny et la présence d'un délégué du Conseil au Conseil d'administration (Jean-Charles Combaluzier). Les charges et contraintes légales afférentes à la crèche sont en augmentation et les prix bloqués par les exigences de la convention CAF. Le Maire et M. Combaluzier ont rencontré la présidente et la secrétaire. Il est demandé lors du renouvellement de la convention une participation de 1.50 €/habitant et 0.75 € de l'heure de garde, initialement 1€/habitant et 0,25€/h soit :

	2012	2013	2014
Contribution par habitant	755,00 €	721,00 €	717,00 €
Contribution pour heures de garde	1 889,81 €	1 451,68 €	1 058,94 €
Total	2 644,81 €	2 172,68 €	1 775,94 €
Projection/habitant:	1 132,50 €	1 081,50 €	1 075,50 €
Projection pour heures	5 669,43 €	4 355,04 €	3 176,82 €
Total projection	6 801,93 €	5 436,54 €	4 252,32 €

Certes l'augmentation est forte mais les dotations sont en baisse, ce qui, sans les aides des communes (Chailley, Somery, Turny) peut remettre en cause la pérennité de la structure. Il n'y a pas d'autres solutions. Le Conseil Municipal, autorise (13 voix pour et 1 abstention JC Combaluzier) le Maire à signer la convention avec l'association Pomme d'Api.

### 4. CONVENTION UTILISATION PISCINE MUNICIPALE ANNEE SCOLAIRE 2015- 2016

La commune doit signer la convention avec la ville de Saint Florentin pour permettre aux enfants de Turny scolarisés de suivre, dans le cadre scolaire, un cycle piscine qui leur permet d'apprendre à nager, connaissance jugée indispensable.

Comme chaque année le tarif augmente, pour 2015/2016, il est de 6€/enfant/séance. Le Conseil Municipal autorise (14 voix) le Maire à signer la convention piscine avec Saint-Florentin.

### 5. ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE

La division parcellaire et la séparation d'une unité foncière en 3 entités rue de la Brumance (ex-propriété Morizot) fait apparaître une multiplication de l'adresse 33 route de la Brumance sur le chemin y débouchant.

33 M. et Mme Morizot

33 bis M. et Mme Girod (ex bureau)

33 ter M. et Mme Coudert (au fond du chemin)

M. et Mme Sloninka (ex hangar) doit avoir une adresse entre 33bis et 33 ter.

Il est de la responsabilité de la commune de redistribuer les numéros (responsabilité du maire) ou de donner un nom au chemin et de numéroter à partir du 33 bis en chemin de la Charme par exemple. La contrée est nommée au cadastre « la Charme ». Le Conseil Municipal décide (14 voix) de nommer la voie débouchant sur la route de la Brumance entre les N° 33 et 35 : chemin de la Charme.

### 6. ORTHOGRAPHE « LES MARAUX »

L'orthographe des Maraults n'est pas constante et est mentionnée différemment selon les endroits de la commune (indication de rue, cadastre, ...). Avant le renouvellement des panneaux, déjà reporté, le Conseil doit décider définitivement d'une orthographe.

Il a été demandé à Madame Véronique Battut du Cercle Généalogique de Turny de faire des recherches d'archives. La plupart du temps et ce depuis 1756 (carte de Cassini), au moins, le hameau est orthographié ainsi : « Les Mareaux », « Les Maraux » n'apparaissent qu'une fois ainsi sur le cadastre napoléonien, quant à « Les Maraults » et ses variantes semble être une « invention » récente. Un débat s'engage et il est décidé de délibérer pour l'orthographe « Les Maraux » et il est demandé aux habitants d'accepter les désagréments que ce changement peut engendrer (14 voix pour).

### 7. PRESENTATION BROCHURE DE LA SOUSCRIPTION EGLISE

JC Chevalier prend la parole et fait une description de la mise en page de la brochure, qui a été distribuée aux membres du Conseil. Elle a été réalisée par la Fondation du Patrimoine, à ses frais, et proposée au conseil. Il reste quelques informations à inscrire dans l'attente de l'avis de l'architecte. Cette brochure sera tirée à 1 000 exemplaires.

### 8. PLANNING PROJET ECOLE

Suite à la sélection des 3 architectes communiquée au conseil municipal précédent, le planning du projet d'école est, à ce jour, établi ainsi.

- ▶ Vendredi 21 août 12 h : limite dépôt des intentions architecturales
- ▶ Du lundi 23 août au 1<sup>er</sup> septembre : consultation en Mairie par les membres du comité
- ▶ Jeudi 26 août 20 h 30 : réunion préparatoire du comité
- ▶ Mercredi 2 septembre 14 h : audition des architectes par le comité, classement

# >> Vie municipale

► Jeudi 3 septembre 20 h 30 : réunion générale des membres du conseil Municipal, présentation des 3 projets et de la proposition de classement du comité

► Vendredi 4 septembre 14 h : négociation avec le n°1

► Jeudi 10 septembre 20 h 30 : Conseil Municipal, signature

► Du 4 septembre à fin septembre : affichage public des projets (jusqu'au 10) puis du projet retenu (après le 10)

L'architecte sélectionné devra rendre son esquisse fin octobre puis son avant-projet sommaire (APS) début décembre.

## 9. AVENANT PERSPECTIVES POUR REPRISE DU PLU

Suite à l'ultime réduction de nos zones urbanisables et la dernière réunion du PLU avec le cabinet d'urbanisme et la DDT, la procédure de reprise du PLU est engagée. La DDT a trouvé le projet « vertueux » bien que les objectifs réglementaires aient été largement dépassés. Il faut donc reprendre une part de la rédaction du projet (par le Cabinet Perspectives). A cet effet, l'avenant au contrat avec ce cabinet d'urbanisme est arrivé, son montant est de 3 000 € HT comme estimé. Pour rappel la Préfecture a déjà versé 1 505 € en décembre 2014 pour cette opération. La réunion PPA est fixée au lundi 7 septembre 2015 à 15 H 00 suivie de la réunion publique à 19 h. L'objectif est de pouvoir consulter les services du 30 septembre au 30 décembre 2015 pour une enquête publique en février 2016 et approbation en avril 2016. Le Conseil Municipal accepte (14 pour), l'avenant à l'acte d'engagement pour la révision du POS par l'élaboration du PLU de Perspectives pour reprendre et finaliser le dossier suite à l'avis défavorable de l'état pour un montant de 3 000 € HT.

## 10. FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DE L'ASSOCIATION TURNY PETANQUE

L'association Turny Pétanque demande par courrier à la commune un financement pour des dépenses exceptionnelles engendrées par la sélection d'une de leurs équipes (3 joueurs) aux Rencontres nationales des Aînés Ruraux à Port Barcarès. Le montant des frais est estimé ainsi :

Déplacement 800,00 € (8 personnes)

Création de 30 maillots 600,00 €

(comme les polos « Turny organisation »).

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de Turny Pétanque et précise qu'il faut que les maillots soient différents de ceux de « Turny organisation ». Il rappelle que l'association a décliné la proposition de tenir la buvette lors du Circuit Icaunais ce qui a représenté un bénéfice de 100,00 € environ (presque 3 polos). Le Conseil Municipal décide (13 pour) de ne pas verser de subvention exceptionnelle à l'association Turny Pétanque (JP Charonnat ne prend pas part au vote).

## 11. PROPOSITION D'INSTALLATION D'UNE BORNE POUR CHARGE DE VOITURE ELECTRIQUE

Le SDEY propose l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Leurs installations sont, par cette programmation du schéma départemental de déploiement des infrastructures,

cofinancées par l'état et l'ADEME. Il nous est proposé d'implanter :

	puissance	Capacité de recharge	Coût total	Part communale	Coût annuel entretien et maintenance
Borne accélérée	22 KW AC 45 KW AC	50 km en 30 min 130 km en 30 min	12 000 € HT 88 000 € HT	2400 € HT 1500 € HT	400 € 1500 €
Borne rapide					

La proposition qui conviendrait le mieux à la commune est bien sûr la borne accélérée. Le contrat électrique serait à la charge du SDEY, la commune assurerait l'entretien. Les subventions de l'ADEME sont établies pour 130 bornes dans le département. L'intérêt de participer au maillage est bien sûr l'image de Turny dans le progrès. Toutefois l'installation d'une borne à St Florentin enlèverait un potentiel d'attractivité. St Florentin doit décider en septembre. Le Conseil Municipal refuse (14 voix) la proposition du SDEY pour l'implantation d'une borne pour charge de voiture électrique dans la commune.

## 12. VENTE PEUPLIERS

Une parcelle de peupliers aux Maraux est bonne à exploiter parcelles N° 52 et 53. Jean Charles Combaluzier a contacté 2 acheteurs potentiels avec une demande d'inclure la replantation après exploitation.

Le Conseil Municipal accepte (14 voix), la proposition de la SARL Exploitation Forestière Pierre Hennon et EURL Vallant Débardage pour l'exploitation et la replantation de la parcelle de peupliers cadastrée D 52 et 53 pour un montant de 2 130,00 € d'exploitation et 961,00 € de replantation.

## 13. INFORMATIONS CONTRAT DE PRESTATION REPAS DE CANTINE ELITE/API

Suite à nos demandes insistantes et la demande de régularisation de la Trésorerie dont dépend Boeurs-en-Othe les contrats de prestation de fourniture de repas ont été revus, dans un 1<sup>er</sup> temps par Chailley puis par Turny.

Elite et API proposent le même tarif pour une prestation semblable. Compte-tenu que chaque commune préfère garder son prestataire, il a été décidé par les 3 maires, de signer 2 contrats avec les prestataires et les 3 communes.

Les prix négociés sont de 2.74 € TTC le repas.

Les contrats seront donc signés d'un commun accord avec les 3 communes.



**FOURNIER FERMETURES**  
STÉPHANE FOURNIER  
06 79 90 42 06  
fournier.fermetures@orange.fr  
Menuiseries bois, alu, pvc  
Stores, Bannes, Volets roulants  
Vérandas, Baies vitrées  
Isolation  
Pose de plaques de plâtre  
Revêtement de sol et mur  
Portails, Clôtures  
n° siret : 539782607.00011  
code APE : 4332A

## Problème d'adjoint

Un adjoint est élu par le Conseil Municipal pour participer à la bonne marche des affaires de la commune. Pour ce faire, le Maire lui délègue un certain nombre de missions. Par ailleurs, il peut être amené à suppléer le Maire dans ses fonctions. Dans ce cadre, il doit, comme le Maire, préparer les dossiers pour les présenter au conseil municipal (après accord de la commission chargée de les étudier), respecter les décisions du conseil et en suivre l'exécution. Il exerce sa fonction sous la responsabilité du maire et donc lui rendre compte du travail effectué ainsi que des décisions prises notamment pour les affaires courantes ne relevant pas de décisions du conseil municipal.

C'est le Maire qui choisit la nature des délégations qu'il attribue aux adjoints élus. Pour donner délégation et parce qu'ils agissent sous sa responsabilité, il faut une confiance absolue. Lorsqu'un adjoint dit ou fait quelque chose, c'est au nom de la commune. Il implique donc la responsabilité du Maire. Adjoint n'est ni un grade, ni une promotion honorifique mais une fonction exigeante au sein des services communaux.

Malheureusement, il s'avère que la confiance peut être mise en cause. Certes tout homme est faillible mais lorsque les failles sont trop nombreuses, il est malheureusement nécessaire de mettre fin aux délégations attribuées pour la bonne marche des services municipaux. C'est cette décision qu'il m'a été donné de prendre, et ce, malgré plusieurs tentatives de mise au point. Je ne peux assumer des décisions prises, des propos inexacts, qui vont à l'encontre de la bonne marche communale. Ce fut un choix difficile, longuement réfléchi mais qui s'est avéré être l'issue dommageable mais incontournable en terme de management de l'équipe. La loi prévoit cette démarche. Selon une jurisprudence constante, le Maire peut mettre fin à tout moment aux délégations qu'il a consenties, sous réserve que sa décision ne soit pas inspirée par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale. En outre, le nouvel article L. 2122-18 du CGCT précise que dès lors que le Maire prendra un arrêté retirant les délégations données à un adjoint, le Conseil Municipal devra se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. Le conseil pourra donc remplacer, en cours de mandat, un adjoint qui n'exerce plus de délégation.

J'ai donc retiré les délégations accordées à Jean Pierre Charonnat chargé jusqu'ici des biens communaux. Il appartient désormais au conseil Municipal de le maintenir ou non en qualité d'adjoint et le cas échéant de le remplacer ou de diminuer le nombre d'adjoints.

Je regrette fortement cette situation, qui, même si c'est une décision personnelle, est la conséquence de faits indépendants de ma volonté. Il me faut toutefois remercier M. Charonnat pour le travail qu'il a effectué jusqu'à ces dernières années.

Le Maire, Stéphane Gallois

Dernière minute : le Conseil Municipal réuni le 21 octobre a refusé le maintien de Jean-Pierre Charonnat dans ses fonctions d'adjoint.

## Conseil Municipal du 10 septembre 2015

Présents : Florence Bolzan, Viviane Chaussin, Cathy Colin, Véronique Jorge, Gérard Assaya, Daniel Berchery, Jean-Pierre Charonnat, Jean-Claude Chevalier, Jean-François Chollet, Jean-Charles Combaluzier, Jean-Marc Foucher, Stéphane Gallois, Frédéric IMBERT (arrivée à 20 H 50).

Absents excusés : Maryvonne Crochet-Gosso, Jean-Marc Suinot ayant donné pouvoir à Véronique JORGE

### 1. CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE ET SES ABORDS

Il s'agit, suite à la présentation des 3 intentions architecturales lors de la commission générale du 3 septembre, d'entériner le choix de l'architecte pour la réalisation de l'école et des abords.

Trois cabinets ont été choisis pour présenter une esquisse écrite et orale. Après présentation, les notes suivantes, selon des critères définis, ont été attribuées par la commission.

Franck Plays	66/100
Hoge Vincent-Rossi	82/100
Jean Marie Bette	72.5/100

Les projets ont été affichés pour leurs parties graphiques sous le porche près de la Mairie.

Le Maire remercie Monsieur Millet (architecte) pour son analyse pertinente des offres en marge de la commission.

Le cabinet Hoge Vincent Rossi qui proposait la meilleure offre à l'issue de la notation effectuée par la commission ad hoc, a donc été retenu. Ce cabinet est basé à Noyers. Il travaillera avec le BET Pyxair et la paysagiste Julie Colin.

Le coût de la mission est, après négociation, de 88 867.50 €HT soit 12.75 % du montant de travaux. Le Conseil Municipal ratifie à 11 voix pour, 3 abstentions V. Jorge, JM Suinot, JC Combaluzier, le choix de la commission chargée de l'étude des offres pour le recrutement d'un architecte pour la construction de l'école et retient donc le Cabinet Hoge Vincent Rosi et autorise le Maire à signer l'engagement.

# >> Vie municipale

## 2. ADHESION AU C.N.A.S.

Il est obligatoire d'avoir une action d'œuvres sociales pour les employés (type comité d'entreprise). Il est possible de le faire en interne ou d'adhérer à un organisme fédérateur. Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est une association qui gère ces actions. Le montant est de 0.86% de la masse salariale (162 519.79 € en 2014) soit 1 400,00 €/an environ. Il donne accès aux employés par exemple à des bons ANCV, prêts bonifiés, prestations d'aides sociales, réduction sur chèques cadeaux etc.

Le Conseil Municipal décide (14 voix) l'adhésion au CNAS au titre des œuvres sociales pour les agents de la fonction publique territoriale de la commune de Turny.

## 3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS : COMPETENCE PLUI

La Communauté de Communes du Florentinois a délibéré, lors de son dernier conseil communautaire, pour la prise de cette compétence à 18 pour et 14 contre. Les 2 délégués de Turny ont voté contre par convictions personnelles et dans le respect de l'avis du Conseil Municipal du 10 juin.

Aujourd'hui le Conseil doit délibérer pour accepter ou non la modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois pour la prise de cette compétence.

Pour que la compétence soit prise il faut l'accord de la moitié des conseils municipaux représentant les 2 tiers de la population.

A ce jour :

- 3 communes ont un PLU
- 1 commune a prescrit un PLU
- 2 communes ont un POS
- 9 communes sont sous la loi RNU

L'avis du Maire est que :

- le périmètre de la CCF risque d'être modifié dans les années prochaines (3 à 4 ans), la zone de réalisation sera donc à reprendre et les documents commencés de même,
- Turny n'a pas terminé son PLU, il serait intéressant de l'acter et de l'utiliser pour qu'il soit appliqué sans attendre 3 à 5 ans un éventuel PLU qui serait encore plus contraignant,
- les spécificités de chaque commune seront amoindries par la globalisation,
- cette compétence semble plus que prématurée dans le contexte actuel de développement de la CCF,
- le PLU devra être conforme au SCOT du Grand Auxerrois qui débute seulement et sera applicable dans 4 à 5 ans,
- il faudrait disposer d'un peu de recul sur les PLU dont l'existence n'est que récente. Les services de l'état maîtrisent-ils ce dossier ?

Arguments du Président de la Communauté de Communes :

- Planification de l'urbanisation sur le bassin de vie
- Renforcement de la dynamique collective
- Enrichissement du projet de territoire
- Facilité de la mise en place du SCOT
- Facilité de l'instruction des actes du droit du sol à l'appui d'un document unique
- Mutualisation des coûts d'élaboration d'un PLU

Le Conseil Municipal refuse (14 voix) la modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois sur le transfert de compétence « étude, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

## 4. MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE CONCERNANT LA LOI « NOTRe »

La loi NOTRe a pour conséquence notamment de diminuer les dotations d'état aux communes et intercommunalités dans le but de réduire le déficit public. Cette loi s'ajoute à l'addition sans cesse de nouvelles compétences et de nouvelles normes imposées aux



**VISIRIS**  
VOTRE AGENT EN SPECIALISME

**Elodie Prunier**  
26, av Joséphine Normand  
Route de Saint Florentin  
89210 Briennon-Sur-Armançon

Du mardi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 19h  
Vendredi 9h / 19h - Samedi 9h / 18h

Tél : 03 86 43 84 34  
Contact@visiris.fr - [www.visiris.fr](http://www.visiris.fr)



**Soutien scolaire**  
à domicile

Toutes les matières  
du primaire  
au collège

Quelles que soient les capacités de votre enfant  
lui donner le plaisir d'apprendre  
Avec lui, repérer les blocages,  
mettre en place des méthodes de travail  
lui redonner confiance

Contactez Sylvie Delouhans  
au 03 86 43 88 69 ou 06 47 16 36 29

communes et intercommunalités. Cette motion vise à unir d'une même voix les revendications des communes contre cette loi qui remet en cause l'investissement et le service à la population.

Les principaux points de cette motion sont :

- Révision du programme triennal de baisse des dotations
- Amélioration des modalités de remboursement de la TVA
- Récupération des frais de gestion perçus par l'état
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des nouvelles normes
- Mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir l'investissement du bloc communal.

Il est proposé d'organiser une information du public lors des Journées du patrimoine partout en France. Le Maire n'y est pas favorable afin de ne pas mélanger les choses.

Le Maire informe le Conseil Municipal des échanges qu'il a eus avec les communes voisines concernant les communes nouvelles.

Le Conseil Municipal soutient (13 voix pour - 1 abstention Cathy Colin) la motion de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'état.

## 5. AFFOUAGES 2015-2016

Jean-Charles Combaluzier fait un compte-rendu des affouages de cette année et informe le Conseil qu'il y a quelques problèmes auxquels il faudrait remédier dans le fonctionnement actuel.

Le Conseil Municipal décide (14 voix) :

- \* de mettre en affouage les taillis (chemins) de la parcelle 5 pour l'hiver 2015/2016 au prix de 6 € le stère limités aux personnes physiques hors entreprise ou société
- \* d'exclure, conformément à la délibération du 9 décembre 2010, pendant 3 ans, les affouagistes qui n'ont pas terminé leur part avant les dates buttoirs sans justification
- \* que seuls les 50 premiers inscrits seront servis, le nombre de lots étant limités.

## 6. PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Florentinois, par la compétence voirie, va réaliser selon le programme de ECMO (AMO) des travaux sur la voirie intercommunale de Turny.

- Rue de l'Abreuvoir à Linant : reprise et enrobé
- Ruelle du Cognat à Linant : reprise de la structure et enduit
- Rue des Canes à Turny : reprise et enrobé
- Route Saint Mathieu au Fays : reprise dérasement et enduit
- Rue des Puits au Fays : reprise et enrobé (prolongement de la rue de Sormery)

Le montant total après appel d'offre et négociation s'élève pour Turny à 61 984,16 € HT. Selon la règle fixée, la commune participe à hauteur de 15% du HT soit 9 297,62 € Le Conseil Municipal accepte (14 voix) la participation financière de la commune aux travaux de voirie communautaire 2015 de Turny pour un montant de 9 297,62 € réparti ainsi :

- . 6 546,96 € au cpte 204 (investissement)
  - . 2 750,66 € au cpte 657 (fonctionnement)
- conformément aux règles de la CCF.

## 7. DEMANDE DE SUBVENTION « L'OUTIL EN MAIN »

A travers la France, 140 associations « l'Outil en main » existent afin que les enfants de 9 à 14 ans puissent décider de leur avenir avec une meilleure connaissance des possibilités professionnelles. Cette association a pour but de faire découvrir aux enfants le travail manuel (l'artisanat). L'association « L'Outil en main » s'est implantée sur le Florentinois il y a quelques mois. Elle envisage d'ouvrir 9 ateliers animés par des gens de métiers retraités. Ils doivent donc préparer les locaux, équiper les ateliers, etc... Une demande de subvention nous est parvenue. Le Conseil Municipal décide (14 voix) d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 280,00 € pour le démarrage de l'association l'Outil en Main.

## 8. AVIS POUR ACCUEIL YONNE TOUR SPORT 2016

La commune a la possibilité de demander la venue à Turny pour une journée de Yonne Tour Sport, activité du Conseil Départemental présent à Chailley depuis 3 ans. L'engagement de la commune serait de 3 ans. Yonne Tour Sport concerne 18 000 enfants sur l'Yonne et plus de 500 à Chailley. Les besoins sont l'espace, les points électriques, la fourniture d'environ 50 repas le midi et l'accueil pour guider les personnes et servir les repas. Intérêts : Journée exceptionnelle de vacances pour les enfants, découverte d'activités, sports, rayonnement de Turny, garder Yonne Tour Sport dans la petite région. Le Conseil Municipal émet (14 voix) un avis favorable à l'accueil de l'Yonne Tour Sport.

## 9. ACHAT DE TELEPHONES

Il ne reste plus que 2 téléphones qui fonctionnent en Mairie. Le Conseil Municipal décide (14 voix) l'achat de 3 téléphones DECT en complément de l'équipement actuel (montant maxi 300 € TTC).

## 10. RAMPE PMR EGLISE

Il s'agit de faire réaliser une rampe amovible pour l'entrée de l'église afin de permettre l'accès aux fauteuils roulants mais aussi faciliter le passage des poussettes et de marches difficiles. Le Conseil Municipal accepte (14 voix) le devis de la Forêt d'Othe pour la réalisation d'une rampe amovible pour l'entrée de l'église pour un montant de 541,00 € HT soit 649,20 € TTC. Il est envisagé son installation pour les journées du patrimoine.

## 11. ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Le Conseil Municipal accepte (14 voix) le devis PYXAIR pour l'étude d'une chaufferie centrale pour un montant de 3 400,00 € HT soit 4 080,00 € TTC et autorise le Maire à demander des subventions. Cette étude est susceptible d'être financée par l'ADEME et la région en future mutation à hauteur de 70%. C'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper.

## 12. DEMANDE DE SUBVENTIONS NOUVELLE ECOLE

Le Conseil Municipal (13 voix - 1 abstention JP Charonnat, autorise le Maire à demander des subventions pour la construction de l'école et de ses abords. L'opération est estimée à 700 000,00 € HT pour la construction et 164 000,00 € de frais annexes (architecte, géomètre, étude de sol, SPS, assurances...).

## L'AFFOUAGE

L'affouage communal est défini dans le code forestier comme un mode de jouissance des produits des forêts communales. Il est proposé par la commune à ses habitants afin qu'ils bénéficient de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres. Sa revente est interdite (Suite à la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 n°2010-788 article 93). Ce dernier doit être en rapport avec des besoins domestiques (code forestier) de manière à éviter le risque de commerce illégal de bois. En pratique, les volumes délivrés doivent rester inférieurs à 30 stères. Il revient aux élus de décider la part des bois produits par la forêt communale qui sera réservée à l'affouage. Dans la mesure où tous les habitants de la commune ne peuvent pas ou ne veulent pas bénéficier de l'affouage, il est nécessaire de veiller au respect d'une certaine équité entre tous les habitants.



## LE REGLEMENT D'AFFOUAGE

Le règlement d'affouage permet à la commune de préciser les règles de partage et de déroulement de l'affouage. Il comporte un certain nombre de prescriptions générales valables dans le temps :

- Mode de partage retenu : le conseil municipal a la faculté de décider que, pour pouvoir participer au partage, il est nécessaire, au moment de la publication du rôle, de posséder depuis un temps qu'il détermine, mais qui n'excède pas 6 mois, un domicile réel et fixe dans la commune.
- Mode d'exploitation : sur pied (taillis), façonné ou houppliers (têtes)
- Conditions de mise en œuvre de l'affouage : inscription au rôle d'affouage, modalités de paiement de la taxe, attribution des lots et signature de la charte, mise en œuvre de l'exploitation.
- Protection du peuplement, des sols, des cours d'eau et de la desserte, sanctions possibles,

### 1°) La sécurité des personnes doit être une priorité avant toute autre chose

#### **LES CONSEILS DE SECURITE**

L'exploitation de bois est une activité à risque.  
Il est conseillé aux affouagistes de se munir :

- ▶▶ D'un casque forestier,
- ▶▶ De gants adaptés aux travaux,
- ▶▶ D'un pantalon anti-coupure,
- ▶▶ De chaussures ou bottes de sécurité,
- ▶▶ D'outils aux normes en vigueur et en bon état de fonctionnement,
- ▶▶ D'une trousse de secours de première urgence
- ▶▶ Eviter d'être seul

### 2°) Attribution et exploitation de la parcelle ou du lot

- A l'automne : distribution d'inscription dans les boîtes aux lettres à retourner sous 15 jours en mairie
- Tirage au sort du lot d'affouage
- Exploitation du lot jusqu'au 25 mars de l'année suivante.
- Métrage des lots par l'agent communal et le délégué communal
- Distribution des lots non effectués aux alentours du 5 avril pour une fin d'exploitation début mai.

### 3°) Intervention de l'ONF pour les travaux et vente de bois aux professionnels

Afin de permettre aux différents prestataires d'intervenir en toute sécurité, les exploitations des lots doivent être finies début mai. Seul le débardage doit rester à faire entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 août.



## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS



**PLUi** : l'état incite les communautés de communes à prendre la compétence PLUi. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est comme le PLU à l'échelle de la commune dont on a déjà longuement parlé mais qui régit les règles à l'échelle de la communauté, il se substitue aux PLU des communes. Toutes les communes n'ont pas de PLU, certaines sont soumises au droit commun qu'est la loi RNU, d'autres ont un POS qui en l'absence de PLU ou PLUi sera caduque en 2017, d'autres ont un PLU en vigueur ou, c'est le cas de Turny, en phase finale d'élaboration. Le conseil communautaire a décidé (18 pour et 14 contre) de prendre la compétence

mais celle-ci doit être ratifiée par l'ensemble des conseils municipaux et acceptée par moitié d'entre eux représentant 2/3 de la population. Ces délibérations sont actuellement en cours. Turny a voté contre à l'unanimité.

Selon le président de la Communauté de Communes du Florentinois (CCF), le PLUi a pour avantage de pouvoir planifier l'urbanisation à l'échelle du bassin de vie, de renforcer une dynamique collective qui enrichira le projet de territoire, de faciliter la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale, autre document d'urbanisme général à plus grande échelle), faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme (instruite à terme par la CCF) et de permettre des économies d'échelle par rapport à la réalisation de PLU sur chaque commune. Pour ma part je pense qu'il est urgent d'attendre : que le périmètre de la communauté de communes soit fixé (un nouvel agrandissement est annoncé pour 2017), le PLUi devra être conforme au SCOT qui lui, n'est pas encore commencé, qu'il est nécessaire que nous ayons un peu de recul sur ce document et cette procédure dont l'existence est récente.

Par ailleurs, le PLUi sera plus contraignant encore que le PLU et ne pourra tenir compte des spécificités de chaque commune puisqu'il sera global. Il me semble prématuré dans le contexte de développement de la communauté.

Bien sûr Turny a investi dans son PLU qu'il serait judicieux d'exploiter.

Nous saurons si la compétence est prise, au plus tard, avant la fin de l'année.

**Tourisme** : le tourisme est un atout pour le territoire et doit être régi sur le territoire d'un bassin de vie. C'est déjà le cas dans les faits puisque l'Office du tourisme de Saint-Florentin fait la promotion de tout le territoire. Le port de Saint-Florentin comme l'aérodrome sont des acteurs du tourisme et sont de compétence communautaire. C'est dans cette logique et sur une première proposition de Jean-Claude Chevalier, que la CCF envisage de prendre cette compétence qui elle aussi devra être ratifiée par toutes les communes.

**Ordures ménagères** : pour optimiser le ramassage des ordures ménagères, quelques changements de jours de collecte des sacs noirs et jaunes sont envisagés pour 2016, vous serez informés par le calendrier communal.

**Fonctionnement général** : les délégués communautaires se sont réunis pour une journée de réflexion sur la détermination des objectifs de la CCF afin de tracer une feuille de route pour les prochaines années. La synthèse est en cours de rédaction.

L'état, par la **loi NOTRe** annonce une nouvelle augmentation de la taille de notre communauté pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Selon la carte proposée par Monsieur le Préfet, nous aurions une fusion totale entre la Communauté de Communes du Florentinois et la Communauté de Communes Seignelay-Brienon (CCSB) qui nous amènerait à une Communauté de 23 000 habitants, objectif de la loi NOTRe. Une autre proposition sera faite, constituée d'un partage nord/sud de la CCSB entre le Florentinois et le Migennesois. A suivre...

Stéphane Gallois



# >> Vie économique

Cette rubrique nous permet de mettre en valeur les activités économiques industrielles, agricoles, artisanales et touristiques qui ont choisi la commune de Turny pour s'installer.

## Du corbillard hippomobile à la Société HEDOU FUNERAIRE

À l'origine, Alphonse Hedou, grand-père de Dany Hedou, granitier-graveur dans les carrières de granit de Vire ( Calvados) arrive Rue Dilo à Saint Florentin en 1911 avec Léa sa femme. Il ouvre un magasin d'articles funéraires, transféré vers 1930 à l'emplacement du cinéma de Saint Florentin pour réaliser des couronnes et bouquets en perles... puis, nouveau déménagement à quelques mètres dans le magasin actuel. C'est en 1963 qu'Irma reprend le magasin. Dany travaille avec son père Albert Hedou et l'oncle Roger Lavigne à Turny. En 1972, l'atelier-dépôt route des Chennevières voit le jour, c'est la naissance de la marbrerie Hedou. C'est donc la quatrième génération à prendre soin de nos proches ou parents disparus.

En 2000, Maud et Pascal reprennent la succession en nom propre, puis en 2005 ils créent la Sarl Hédou Funéraire. Cette société

compte aujourd'hui 10 personnes pour prendre en charge l'ensemble des activités liées au service funéraire. Que ce soit le transport de corps quelle que soit la distance, la prise en charge des documents administratifs et le soutien aux familles, la rédaction des faire-parts et avis d'obsèques, les soins du corps et la thanatopraxie, la planification des cérémonies, la réalisation des fosses et des caveaux, les inhumations ou crémations civiles ou religieuses, la pose des monuments ou l'entretien des tombes, l'ensemble de ces services est assuré par une équipe compétente et à l'écoute des familles qui sont dans la peine.

Face à de grosses structures comme les Pompes Funèbres Générales, il existe encore, pour répondre 24h sur 24 à un événement aussi dramatique qu'imprévu, de petites entreprises familiales sachant évoluer tout en conservant la proximité et la confiance des familles endeuillées.

Les évolutions dans ce domaine, comme dans d'autres, ont contraint Hédou Funéraire à une remise en cause, la principale étant la réalisation d'une chambre funéraire permettant d'accueillir 4 personnes. Deux salons de présentation pour permettre aux familles de se recueillir dans l'intimité sont aménagés. Le matériel a lui aussi évolué. Il est terminé le temps des fossoyeurs qui

piochaient et pelletaient des jours entiers pour creuser la tombe. Aujourd'hui, c'est très souvent avec une pelleuse que l'on prépare l'emplacement. On utilise des anneaux préfabriqués pour les cases et c'est avec une petite grue et une ventouse que l'on pose ou dépose des pierres tombales de plus de 300 kilos. Mais, c'est là qu'intervient le savoir-faire de cette petite entreprise familiale. Il existe encore des cimetières où la pelleuse ne passe pas, retour à la pelle et à la pioche, où la pierre tombale pèse 800 ou 900 kilos et il faut la déplacer avec des roues !

Autre évolution, cette fois dans les mœurs. La crémation, en France, est choisie par environ 32% des personnes contre 68% pour l'inhumation. Et cette tendance augmente d'année en année. Hédou Funéraires s'est donc adapté et propose à de nombreuses municipalités la création de jardins du souvenir ou de columbariums.



De même, les contrats de prévoyance obsèques se développent de plus en plus. C'est environ 100 000 contrats en France et, pour Hédou

Funéraire ce sont environ 18% d'obsèques réalisées par contrat. La pratique religieuse reste élevée puisqu'elle représente en France, 7 familles sur 10.

Chez Hédou les projets ne manquent pas, comme l'agrandissement de la salle de recueillement offrant aux familles la possibilité de rendre hommage à une personne décédée, ou bien encore l'organisation de cérémonies. La relève est assurée par les enfants Pierrick et Sosthène, déjà présents à tous les postes et capables d'assurer à leur tour, la pérennité de l'entreprise, la 5<sup>e</sup> génération !

Pour terminer, puisque l'on est à Turny, je vous propose d'aller dans le vieux cimetière, vous y découvrirez quelques monuments impressionnants, pour certains réalisés par Dany Hédou, et appartenant à d'anciennes familles de forains originaires de Turny. Un brin de nostalgie, écoutez Brassens qui nous chante : « mais où sont les funérailles d'antan ? »...

Daniel Berchery

# >> Travaux

## FIBRE OPTIQUE

Depuis début juillet, Linant profite de la montée en débit internet. En effet, 68 foyers de ce hameau ne pouvaient pas bénéficier de l'ADSL pour des raisons d'éloignement du NRA (Nœud de Raccordement ADSL) situé à Saint Florentin et donc à plus de 7 km. Orange a effectué et financé la totalité de ces travaux. Lors de l'inauguration, il était annoncé des débits de 15 à 20 Mo ADSL mais lors de l'abonnement, il a été proposé du VDSL qui permet un débit jusqu'à 100 Mo limité cependant à un périmètre d'environ 2 km. La surprise est de taille et inespérée rendant une zone sinistrée en zone très favorisée.

Au Fays, où le problème est sensiblement le même mais concernant moins de foyers (36 recensés), la technologie est un peu différente puisqu'un réseau hertzien est mis en place entre Saint-Florentin et le château d'eau. Annoncé pour juillet puis pour octobre je crains que nous subissions un nouveau retard puisqu'annoncé sur certains sites internet pour le 31 décembre 2015. Toutefois le dossier avance et nous ne pouvons être que patients. L'implantation de ces réseaux répond non seulement à des technologies complexes mais aussi à des procédures strictes. A titre d'exemple, nous avons dans un premier temps eu un refus de la DDT pour l'implantation d'une parabole d'environ 60 cm sur le château d'eau par une mauvaise interprétation du règlement du POS. Il faut se battre point par point. Le Saudurant devrait lui aussi bénéficier de cette montée en débit et là encore tout est réalisé et financé par Orange.

Concernant le dernier point faible de la commune, le sous-répartiteur de Turny qui distribue aussi Les Maraux et l'Hôpital nous n'avons rien de nouveau. La problématique n'est pas la même puisque l'ADSL arrive déjà mais son débit est faible voire très faible pour Les Maraux (abonnés les plus éloignés). Sur ce sous-répartiteur ce sont environ 120 foyers qui sont concernés. Le dossier est en cours au Conseil Départemental et est annoncé avec un délai de 3 ans maximum. Toutefois la construction de l'école oblige le déplacement du sous répartiteur. Ce serait donc l'occasion d'y ajouter une armoire NRA dès 2016 ou début 2017. Je défendrai bien sûr ce dossier afin de tenter d'aboutir au plus vite.

Les débits les moins importants seront à terme ceux de Bas-Turny (environ 8 Mo) qui étaient les plus élevés jusqu'ici. Je sais malheureusement que selon les objectifs actuels (2 Mo minimum) rien ne sera prévu si ce n'est les avancées de la technologie. Je peux préciser tout de même que de tels débits permettent une utilisation aisée d'internet. Voici une estimation de la durée nécessaire. A partir de 5 Mo vous êtes éligibles à la télévision par internet.

Débit	Un film HD de 2h30	Une photo de 2.5 Mo
500 Ko	6h30	40 s
2 Mo	97 min (1h30)	10 s
8 Mo	25 min	4 s
20 Mo	10 min	2 s

S. Gallois



## Electricité salle des fêtes

Suite au contrôle électrique annuel par la société Veritech de la salle des fêtes, divers points étaient à revoir. En même temps que ces travaux, les hublots ont été remplacés par des éclairages Leds. L'éclairage côté parking (ancien tennis) est maintenant effectif par l'installation d'une rehausse de poteau et double éclairage leds avec détecteur. C'est l'entreprise Quignard qui a réalisé ces travaux.

## Jeux enfants

Fin juillet les jeux pour les enfants à Turny étaient opérationnels à l'espace sportif des Maraues. Ce module de 10 jeux pour les 1-8 ans dénommé *Château la Fanette* a été complété par une balançoire horizontale et 2 jeux sur ressort. Les parents peuvent surveiller leurs enfants car un banc a été installé à proximité de l'ensemble. Le sol recouvert de graviers type «mignonette» permet d'amortir les chutes éventuelles. Cet aménagement pour les plus jeunes a également été l'occasion d'installer une table pique-nique supplémentaire, un banc simple, un range vélo et 2 poubelles. Cet espace familial permet maintenant aux plus petits comme aux plus grands de profiter d'un bel espace agréable et partiellement ombragé puisque 4 arbres de hautes tiges y seront été plantés cet hiver.



## Transformateur L'Hôpital

Le changement du transformateur de L'Hôpital a été programmé il y a quelques années en même temps que celui du Fays (2011) et pour les mêmes raisons (obsolescence et sous dimensionnement). Il n'est pas non plus un facteur d'embellissement de la commune. Nous avions pour celui-là, un problème crucial : il était beaucoup plus coûteux de le repositionner à la place de l'ancien et nous ne possédions aucun autre endroit approprié. Nous avons cherché auprès des propriétaires riverains et n'avons pas trouvé de solution. Le dossier était donc suspendu, pour longtemps peut-être.

Suite à une acquisition pour un projet de construction, Maud Hédou et Pascal Van Oycke, que je remercie, ont accepté de céder pour 1 € à la commune 9m<sup>2</sup> de leur propriété ce qui a permis de relancer le projet. Nous nous sommes donc tournés vers le SDEY (Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne), concessionnaire de notre réseau pour réactiver le projet.



Les financements ont été revus. Les participations du SDEY et du Facé ont augmenté soit aujourd'hui une participation communale de 2 269.74 € TTC sur un montant d'opération de 77 997 € TTC.

La pose du nouveau transformateur a été réalisée en septembre. Le transfert sera effectué prochainement et la démolition de l'ancienne cabine suivra. Cette opération a été réalisée par le SDEY sans intervention technique de la commune.

Il ne restera donc que la cabine haute du Saudurant qui n'est pas en sous capacité et où les problèmes d'emplacement sont encore plus complexes puisque la zone environnante est construite.

SG

## CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE

Pour faire suite à l'article du bulletin de juin et au numéro spéciale d'Août, nous tenons à vous informer de l'avancement de ce projet.

En juin nous avons donc sélectionné 3 architectes qui nous ont rendu leurs intentions architecturales (deux d'entre elles étaient proches de l'esquisse). Ils ont présenté leurs dossiers en septembre devant une commission composée de deux architectes, de nos deux enseignantes, d'une tutrice compétente dans ce domaine et de 3 élus (Maire, 1er adjoint et un conseiller « sachant »).

Cette commission a retenu le cabinet d'architecture Hoge-Vincent Rosi dont l'esquisse nous a paru la plus pertinente et dont les témoignages de réalisation étaient louables tant en terme architectural, que technique ou financier. L'esquisse est affichée sous le porche à côté de la Mairie. Une négociation a été engagée et le Conseil municipal a entériné la décision. Nous travaillons donc depuis à affiner le projet en lien avec les enseignantes. Il est projeté de démolir le garage et le préau de l'école primaire actuellement trop petit et impossible à intégrer dans la nouvelle construction. Certes ces bâtiments sont en bon état et nous nous attacherons à réutiliser au maximum leurs éléments pour des constructions annexes. Parallèlement nous engageons des cabinets spécialisés nécessaires à la réalisation de ce projet (géomètre, étude de sol, bureau de contrôle). Dans un même temps nous étudions la pertinence de la construction d'une chaufferie centrale au bois (plaquettes ou granulés) pour desservir les 3 bâtiments à proximité (nouvelle école, actuelle maternelle et bâtiment mairie).

Financièrement la construction de l'école est budgétée à 700 000 € HT (somme contractualisée avec l'architecte), les études complémentaires, bureau de contrôle, assurances, pour 165 000 € HT environ et la chaufferie bois, si elle est pertinente, à environ 250 000€ HT. Nous ne sommes qu'au stade des estimations pour ces 2 derniers dossiers. Pour tous ces projets des subventions sont possibles à plus de 40%. Nous sommes conscients de l'importance du budget que nous maîtrisons.

Je tiens à cette occasion à préciser que ce projet n'est en aucun cas basé sur un développement démographique de Turny. Par ailleurs il n'est nullement envisagé ni raisonnable d'envisager de regrouper tous les enfants d'un grand secteur géographique dans un même groupe scolaire et, qui serait assez sot pour laisser vide des écoles fonctionnelles et reconstruire ailleurs !

Stéphane Gallois

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU INDIVIDUEL ?

L'assainissement individuel s'est installé à Turny au fur et à mesure des besoins et des travaux dans les logements de la commune. Ils ont suivi pour la plupart d'entre eux les recommandations de DDAS et des services qui ont suivis. Ils ont donc dans leurs globalités, s'ils ont respecté les règles, été installés aux normes, de l'époque certes mais aux normes.

Dans un souci de « modernité », de service à la population et assurément d'autres raisons louables, il a été envisagé l'installation d'un assainissement collectif.

En 2002, une première étude a été commencée par BIOS sans être menée à son terme. En 2009, l'étude a été finalisée et actualisée pour sa partie financière. Une enquête publique a été organisée en janvier 2012 et vous avez pu consulter et donner votre avis sur le projet. Il était envisagé de réaliser l'assainissement collectif pour Bas-Turny, Turny, L'Hopital et Linant. Les Maraux, Courchamp, Le Saudurant et Le Fays resteraient en assainissement individuel.

Le coût estimé de l'opération était de 2 634 146 € HT pour 217 habitations soit 12 138 €HT /habitation + 2400 €HT de raccordement. Le taux de subventions espérées était estimé à 25 %. Le coût d'entretien annuel estimé à 27 600 €HT. L'impact sur le prix de l'eau a été estimé à 4.23€/m3 soit un prix de 5,10 €/ m3.

En parallèle, le coût moyen de réhabilitation des assainissements non collectifs est estimé à 8205 € HT/habitation, et un coût d'entretien de 75 € HT/an.

Lors de l'enquête publique des points ont été mis à jour qui ont mis en doute la fiabilité notamment financière des résultats de l'étude. En effet, il n'était pas tenu compte de la géographie de la commune (peu de dénivelé, passage de nombreux ruisseaux, omniprésence de la nappe phréatique) engendrant des coûts supplémentaires. Par ailleurs l'exutoire de la station d'épuration étant la Brumance, il nous fallait envisager une station de type « 0 rejet » dont les coûts de réalisation et d'entretien sont supérieurs.

Compte tenu des incidences estimées dans cette étude sur le prix de l'eau et des surcoûts mis à jour par les contraintes techniques annoncées, il a été proposé de réaliser une étude technique sur le choix du système de collecte et de station et d'estimer les coûts supplémentaires. Le conseil a refusé d'engager une nouvelle étude qui risquerait d'aboutir à une non réalisation et serait donc une dépense inutile. De ce fait, Turny est resté en assainissement individuel sur la totalité de son territoire.

Renseignement pris auprès de services compétents notamment du SIRTAVA, il s'avère qu'un assainissement sur une configuration pour un village comme le nôtre amène un prix du m3 d'eau supérieur à 6 €. L'agence de l'eau finance aujourd'hui la réhabilitation des assainissements non collectifs dans le cas d'une commande groupée. Cette opération est envisagée par la CCF à l'issue des contrôles du SPANC.

Avec un peu de recul, je pense qu'au vu de la configuration de notre commune, des études réalisées dans d'autres villages, des contraintes techniques actuelles et de l'évolution des systèmes d'assainissement non collectifs, il est plus intéressant financièrement et plus responsable de rester ainsi. Il semblerait par ailleurs et selon les contrôles SPANC déjà réalisés que nos assainissements individuels ne soient pas aussi catastrophiques. Aussi de tels investissements avec de telles incertitudes financières sont risqués. Le sujet reste toutefois ouvert, si un conseil municipal décide de poursuivre les études et pourquoi pas d'envisager de réaliser un assainissement collectif : c'est possible, l'inverse ne l'aurait pas été. A chacun de savoir où est la sagesse...



**CHAUFFAGE - CLIMATISATION**  
**ENERGIES RENOUVELABLES**

GROSSISTE SPECIALISE 89570 TURNY Tél : 09.71.44.25.75 E-mail : [suinot.info@orange.fr](mailto:suinot.info@orange.fr)

# >> Travaux

## VOIRIE

Pour la première année la Communauté de Communes du Florentinois a mis en place la compétence voirie, c'est-à-dire qu'elle gère et prend à sa charge l'entretien de la voirie communale (classée et revêtue). 15% du montant HT des travaux reste à la charge de la commune. Pour réaliser ces travaux un Assistant à Maître d'Ouvrage a été recruté. C'est la société ECMO qui a été retenue pour 3 ans. Un état de nos voiries a été réalisé et les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offre. Pour 2015, c'est la société Eurovia qui a été retenue. Les travaux ont débuté et sont suivis par l'AMO en lien avec les communes.

Pour Turny les rues concernées en 2015 sont :

- Au Fays, la Rue des Puits sera reprofilée et recevra un enrobé. La Route Saint Mathieu après dérasement des accotements et purge des affaissements sera enduite par une bicouche. Ces deux rues sont réalisées en continuité de la Route de Sormery traitée également.
- A Linant la Rue de l'Abreuvoir et la partie basse de la Rue du Gravon, après avoir effectué les purges, seront reprofilées et revêtues d'un enrobé.

La Ruelle du Cognat sera totalement reprise (structure et revêtement bi-couche).

- A Turny la Rue des Canes après avoir effectué les purges nécessaires et un reprofilage, recevra un enrobé.

Pour 2015, le montant des travaux s'élève à 61 984.16 € HT dont 9 297.62 € (seulement) à la charge de la commune.

C'est un programme d'entretien important qui n'est permis que grâce à l'intervention de la CCF en termes de groupement de travaux, d'ingénierie administrative et de financement.

La CCF fera également réaliser les marquages horizontaux (peinture) en 2015 ou 2016.

Pour 2016 :

- La Route des boudins sera rénovée en continuité de la partie de Chailley.
- Au Fays le Chemin du Bois du Gay sera réenduit.
- Au Saudurant, la Rue des Carriers sera reprise dans sa partie haute et hors agglomération.
- A L'Hôpital, la Route des Varennes sera reprise (nombreuses purges) et réenduite.
- Aux Maraux, après le changement de la conduite d'eau cet automne, la rue sera reprise.

Ces travaux sont envisagés après une première visite mais pourront être modifiés.

Il me reste à vous préciser que la CCF n'intervient que sur les voiries communales, les routes départementales sont gérées par le Service Routier Départemental et nous ne pouvons intervenir, juste exprimer des souhaits...

Pour la partie à la charge de la commune (bordure de trottoirs, signalisation verticale,...) nous avons pris du retard mais des travaux sont envisagés Grande Rue à Turny et Route de la Haye au Saudurant. Il reste toujours tant à faire.

Concernant l'entretien des trottoirs et caniveaux vous avez certainement remarqué que l'herbe y pousse plus que ces dernières années. C'est la conséquence des nouvelles règles de désherbage qui nous interdisent de traiter chimiquement les caniveaux et limitent fortement le traitement des trottoirs. Aucun système de substitution valable et financièrement raisonnable n'a été trouvé.

La seule solution réalisable est l'entretien, comme l'indique la loi, par les riverains. Vous devez toutefois respecter les mêmes règles en termes de désherbage chimique.



Rue des puits - Le Fays

Stéphane Gallois

## SOYONS MECENES DE LA RESTAURATION DE NOTRE EGLISE !

Rendre notre village attrayant est une priorité au moment où l'on sent nationalement une tendance à vouloir concentrer les activités dans les villes. La qualité de vie est ce qui préservera les petites communes. Il faut donner envie de s'installer chez nous. Et pour cela offrir les équipements nécessaires à une famille : école, aire de loisirs, accès au haut débit, accessibilité handicapés etc. Mais cela passe également par la mise en valeur de notre patrimoine. Il faut aussi pouvoir être fier de son village.

Le circuit de randonnée pédestre et VTT du Haut des Sorins a été bien fréquenté cet été. Il devrait être reconnu prochainement par les services départementaux et inscrit au titre des Itinéraires de promenades et de randonnée de l'Yonne. D'autres circuits sont envisagés pour attirer et faire découvrir nos hameaux et notre campagne. Les riverains de ce sentier doivent être remerciés des efforts de fleurissement ou de mise en valeur qu'ils ont effectués.



L'église du village dont il est dit qu'elle était « l'une des plus jolies églises de notre département » (Annuaire de l'Yonne du XIX<sup>ème</sup> siècle) est en cours de restauration. Grâce à votre participation, les dons arrivent à la Fondation du Patrimoine. D'ores et déjà ils ont permis d'atteindre le montant nécessaire pour régler les travaux réalisés dans la tour et pour reprendre les pierres dangereuses de la façade. Rappelons que le montant de ces travaux était de 24 280 € HT dont 10 683 € de subvention de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC). L'appel d'offre pour recruter un architecte des Monuments Historiques est lancé pour réaliser le diagnostic et le programme des travaux qui seront à effectuer. On peut objectivement penser qu'au cours du premier trimestre 2016, une nouvelle souscription destinée à réaliser la première tranche de ce programme pourra être lancée.

Il ne faut pas baisser la garde ! Ces premiers bons résultats ne permettent que l'amorce de la restauration. Chacun d'entre nous doit penser aux amis qui apprécient le patrimoine en général et le nôtre en particulier, aux jeunes qui ont quitté la commune mais qui en gardent le souvenir, aux entreprises qui peuvent être prêtes à du mécénat moyennant une publicité de leur action (un courrier spécial leur est destiné, disponible à la mairie).

On peut objectivement penser qu'au cours du premier trimestre 2016, une nouvelle souscription destinée à réaliser la première tranche de ce programme pourra être lancée.



JC Chevalier, Adjoint chargé du patrimoine, explique les travaux objets de la souscription avec la Fondation du Patrimoine

Les journées du Patrimoine co-organisées avec l'association des Amis du Patrimoine et du Site de Torny ont contribué à cet effort financier grâce en particulier au concert que l'association a organisé. Des visites « techniques » destinées à montrer quels travaux seraient nécessaires ont permis une meilleure compréhension des enjeux de cette souscription dont nous rappelons les modalités :

→ Don par chèque à l'ordre de *Fondation du Patrimoine – église de Torny* adressé à Fondation du Patrimoine BP 25105 21051 DIJON

→ Don en ligne sur le site sécurisé [www.fondation-patrimoine.org/32949](http://www.fondation-patrimoine.org/32949)

Dans tous les cas un reçu fiscal vous sera adressé permettant une réduction d'impôts de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable (75% en cas d'impôt sur la fortune).

Ensemble restons mobilisés pour réussir cette opération !

Jean-Claude Chevalier  
Adjoint chargé du patrimoine

## HOMMAGE A JACQUES SIMON

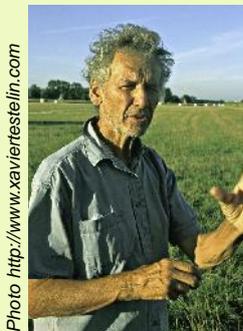


Photo <http://www.xavierfestelin.com>

C'est une figure des paysages de Turny et d'ailleurs internationalement reconnu qui vient de disparaître en la personne de Jacques Simon, décédé le 27 septembre 2015 à l'âge de 87 ans.

Ce turrois d'adoption, car venu s'installer 10 allée du Château à Bas-Turny en 1975, a laissé à chaque étudiant, artiste, paysagiste ou architecte, avec qui il a travaillé, échangé et bien au-delà, une marque indélébile.

« Jacques Simon est ...

... un éternel adolescent, poète et artiste, baroudeur, agitateur d'idées,

... formé aux Beaux-Arts de Montréal, à l'Ecole du Paysage de Versailles et surtout à l'école de La vie,

... il fréquente le milieu de l'urbanisme tout en restant attaché à la glèbe qu'il vénère dans son asservissement et sa noblesse, qu'il foule et façonne à tous les niveaux avec l'aisance du dessin, la hauteur du point de vue, la simplicité du geste,

... il adhère aux valeurs prosaïques du paysan avec la volonté d'élever le regard, de décoller du sol, d'élargir l'espace borné du champ,

... l'éminent professionnel a reçu le premier Grand Prix du Paysage en 1990. Haute distinction qui a pour vocation de récompenser un paysagiste pour l'ensemble de ses réalisations et pour une oeuvre exceptionnelle,

... il manie ici le calembour, l'ironie et la dérision, l'insolite et l'absurde, dans un vagabondage qui nous emmène à un carrefour non identifié aux frontières du « Land Art » et de l'écologie sans que ces deux disciplines trop convenues puissent être nommées. »

Laurence Feveille (Articulture)  
[simonpaysage.free.fr/](http://simonpaysage.free.fr/)



Certains turrois se souviennent avec émotion de *Soucis et bleuets*, installation paysagère éphémère à Turny en 1990.

Laissons à Jacques Simon le dernier mot pour dire toute la tendresse qu'il avait pour notre territoire rural :

**Sans les paysans je m'emmerde ; signé « la terre ».**

## SORTIE CULTURELLE

La commune de Turny organise sa deuxième sortie culturelle. Elle nous conduira à nouveau au théâtre de Champagne à Troyes,

le **vendredi 22 avril 2016**

pour voir **LE SYSTEME**,

une pièce d'Antoine Rault

avec Lorànt Deutsch, Dominique Pinon, Eric Metayer, Urbain Cancelier, Marie Brunel, Sophie Barjac, Stéphanie Caillol et Philippe Bataille.

Mise en scène : Didier Long.



Lorànt Deutsch

L'histoire se passe il y a 300 ans. A la mort de Louis XIV l'Etat français est ruiné. Un mathématicien surdoué, John Law, se présente à la cour en affirmant détenir la solution pour sauver la France de la faillite. Il convainc le Régent d'adopter son **SYSTEME** : faire du commerce avec de la monnaie de papier et des actions....

Les coulisses du pouvoir et de la finance... calculs, manipulations, intrigues, une cour libertine, cupide et passionnante.

Et si la politique nous faisait vraiment rire ???

Une comédie historique, politique et drôle.

**Prix des places 35 €, départ 19h30, retour vers 23h, transport en bus pris en charge par la commune. Réservez dès maintenant en adressant un mail à [jjchevalier@turny.fr](mailto:jjchevalier@turny.fr)**

## TURNY VILLAGE DÉPART DU 19<sup>ème</sup> CIRCUIT ICAUNAIS



Départ 19<sup>ème</sup> circuit icaunais à Turny



Samedi 20 juin, tous les amoureux du vélo étaient présents à Turny. Enfin, après plusieurs semaines de préparation, nous allions recevoir une étape du 19<sup>ème</sup> Circuit Icaunais. Pas de place à l'improvisation, tout doit être prévu et chacun doit être à son poste pour que cette première étape soit une réussite. Dès 7h, dernier briefing et tous les bénévoles Turny Organisation sont à leurs postes :

- pose des barrières de sécurité pour dévier le centre du village et sécuriser la ligne de sprint,
- accueil des motards de la sécurité, des véhicules de la caravane publicitaire, des organisateurs et des coureurs,
- préparation de la salle des fêtes pour recevoir environ 250 personnes, le traiteur et autant de repas à servir,
- mise à disposition de la salle du conseil pour les dernières consignes de sécurité dictées par l'organisation,
- mise en place du grand car podium pour la présentation des équipes,
- installation du circuit VTT pour nos petits cyclistes,
- gonflage de l'arche mobile,
- approvisionnement de la petite buvette restauration mise en place par l'association des parents d'élèves EPET,
- faire une place aux pompiers du CPI de Turny,

Ouf ! Non... Une voiture a perdu du gasoil sur le parcours, vite de la sciure et effacer toute trace risquant de faire chuter les coureurs. Place à la rigolade avec l'arrivée du vélo quatre places de la famille Plat et le tour du village effectué par des inconscients sur ce drôle d'engin. Présentation des équipes sur le car podium et enfin, les coureurs prennent le départ pour Neuvy-Sautour. Place à la course. Deux passages dans nos communes, puis après 130 km, une arrivée à Neuvy. Là aussi, Turny était présent et 2 jeunes Turroises ont offert à chaque maillot distinctif un cadeau souvenir de produits Bourguignons. Un grand merci à tous les bénévoles et à tous les spectateurs ayant applaudi les champions. Réussite totale pour notre commune et félicitations des organisateurs : que du bonheur ! N'oubliez pas, tous en selle sur nos belles routes pour garder la forme, à bientôt.

Daniel Berchery

## 14 JUILLET

Le soir du 13 juillet, petits et grands venus nombreux ont sillonné les rues de Turny munis d'un lampion et d'un bracelet fluorescent. A l'issue de cette balade nocturne aux lampions ils ont pu admirer le feu d'artifice aux couleurs chatoyantes.

Le lendemain à la suite du pique-nique républicain, les jeunes et les moins jeunes se sont amusés dans la bonne humeur avec les différents jeux en bois installés dans le parc de la salle des fêtes et fournis en partie par l'Association Yac ESF Athlétisme de Saint-Florentin : Puissance 4, mini-bowling, billard à barre, hockey de table, les tiots canards et le bilboquet japonais.

Un concours de pétanque a également été organisé par Turny Pétanque; L'Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny a vendu ses enveloppes « toutes gagnantes ».

L'après-midi s'est terminée par un verre de l'amitié, une rose pour chaque femme et un magnifique lâcher de ballons (\*).

Merci aux bénévoles pour le bon déroulement de cette journée.

Viviane Chaussin,  
Adjointe fêtes et cérémonies

(\*) Les cartes accrochés aux ballons revenues à ce jour à la Mairie de Turny sont celles de : Guillaume Gentilhomme, Frédéric Villadier trouvées en côte d'Or  
Miranda Simoes, Clément Brule trouvées dans l'Aube  
Sophia Châtel et Basile Chevalier trouvées en Haute Mame.



Après-midi récréative du 14 juillet



## LA MATERNELLE RECOMPENSEE

Les Après-midi de Saint-Flo organisaient leur 4<sup>ème</sup> Fête du livre les 5 et 6 juin derniers. Les prix des concours de nouvelles, poésies et du concours d'écriture des scolaires remis aux lauréats ont permis à l'école maternelle de Turny de recevoir le 2<sup>ème</sup> prix Maternelle et un chèque de 240 €.



Patrick Tapin des Après-midi de Saint-Flo lors de la remise du 2<sup>ème</sup> prix Maternelle à l'école de Turny

## LA RENTREE SCOLAIRE et LES NAP



Ecole primaire de Turny

L'année scolaire a déjà bien débuté. Nos deux enseignantes sont fidèles à leurs postes et accueillent encore à cette rentrée les trois niveaux de maternelle et en élémentaire les CE1-CE2 du Groupement Pédagogique Intercommunal Boeurs-Chailley-Turny.

Les Nouvelles Activités Périscolaires ont-elles aussi redémarré. Comme l'an passé Véronique Attal entraîne un groupe d'enfants tous les lundis soirs pour un spectacle de danse qui sera présenté lors de la fête de Noël samedi 12 décembre.

Le jeudi jusqu'aux congés de toussaint, c'est aux boules lyonnaises que les enfants ont été initiés par Alain Kostecki. Au retour des vacances en prévision de l'hiver le tricot s'imposait et c'est Marie-Claude Fray qui a proposé ses compétences. Cette activité aura lieu jusqu'à Noël.

Nous sommes toujours à la recherche de volontaires et de compétences dans des pratiques manuelles : poterie, maquettes, créations diverses, mais aussi pour du théâtre, du mime etc...



Initiation aux boules lyonnaises NAP avec Alain Kostecki

*La Récré*

*Chambre d'hôtes*

*15, Grande rue 89570 Turny*

*Tél: 03.86.35.06.34*

*@: alainumpapa@aol.com*

*www.la-recre-chambre-dhotes.com*



Sculptures en plâtre réalisées aux NAP avec Isabel Ferraz en juin



# Vie associative

## A TOUS POINTS



*A Tous Points* continue ses activités de broderies et de cartonnages pour l'année 2015/2016.

Deux adhérentes ont consacré une partie de leur temps, cet été, à la réfection du drap mortuaire qui est posé auprès du corbillard dans l'église de Turny. Le tissu qui a servi à cette réfection a été offert par une adhérente. Le résultat semble satisfaire tout le monde et l'Association *A Tous Points* est ravie que cela en soit ainsi.

Nos réunions ont lieu toutes les trois semaines, en moyenne, et, depuis la reprise en septembre, chacune va laisser libre cours à son imagination pour préparer le **Marché de Noël** prévu à **Germigny le samedi 12 décembre 2015** ainsi que le **Marché de Noël** prévu à **Turny** dans la salle des Associations le **dimanche 13 décembre 2015**. Malgré notre succès, nous devons rester vigilantes quant au nombre d'adhérentes au sein de l'association, afin que chacune ait sa place. Une nouvelle Présidente a été élue pour prendre la suite de Valérie Mireux, désireuse de laisser son poste de Présidente pour raisons personnelles. Françoise Tron a donc la lourde tâche de faire perdurer *A Tous Points* et 21 adhérentes la soutiennent. Nos réunions se tiennent toujours le samedi après-midi de 14 h à 17 h dans la salle des Associations que la Mairie de Turny nous prête gracieusement.

Pour tout renseignement à propos d'*A Tous Points*, contacter le secrétariat de la Mairie de Turny qui fera suivre. Le calendrier des réunions pour l'année en cours est à votre disposition à la Mairie.

Nous vous attendons nombreux pour venir nous rendre visite lors des Marchés de Noël prévus en décembre prochain.

La Présidente

Françoise TRON



Mireille Botte et Valérie Mireux d'*A Tous Points* remettent leur ouvrage rénové au Conseil Municipal le 10 septembre 2015



Après son dernier voyage, le drap noir qui habitait le cheval a été ôté, plié et placé sur le toit du corbillard. Avait-il plu ? La transpiration du cheval avait-elle humidifié ce drap ? De charmantes petites bêtes sont-elles venues s'en nourrir ? Ce qui est sûr, c'est que, lorsque nous l'avons récupéré et déplié, malgré toutes les précautions prises, le tissu partait en lambeaux. C'était un grand carré d'une espèce de feutrine sur une doublure, noire, bien sûr, bordée d'un galon or et présentant, lisible de chaque côté, l'inscription en lettres d'or « COMMUNE DE TURNY ».

Que faire ? L'idée est venue de nous adresser à des mains expertes, d'or également, celles de l'association turroise des Brodeuses. Nous avons donc redéplié cette pièce de toile poussiéreuse devant leurs yeux lors d'une fin de séance de travail. Elles se sont questionnées puis la réponse fut celle que nous espérions : on va essayer... Les lettres et le galon furent retirés de la toile. Certaines lettres s'étaient cassées, le galon était interrompu en maints endroits. Il fut décidé de ne refaire l'inscription que d'un côté. Aucun cheval ne tirerait plus le corbillard et son exposition ne laisserait voir qu'un pan du drap.

Et voici nos brodeuses parties avec les lettres et le galon.

Après plusieurs jours de trempage et de lavage délicat effectué par Valérie Mireux ces éléments étaient confiés à Mireille Botte qui, récupérant un beau et grand drap noir auprès d'une autre adhérente, cousait et collait les éléments remplacés à l'identique de l'original. Un travail long et minutieux.

Ainsi, le 10 septembre, l'association présentait aux membres du Conseil Municipal le drap restauré.

Depuis il a trouvé un cheval de bois entre les brancards du corbillard dans l'église.

Un grand merci à l'association pour ce travail de préservation du patrimoine !

Jean-Claude Chevalier

# >> Vie associative

## LA RENTREE D'EPET

A l'occasion de notre assemblée générale du 2 octobre dernier, nous avons fait un bilan de l'année passée très positif.

La balade des lucioles et son calendrier surprise ont ravi petits et grands.

Le marché de printemps, décalé au mois d'avril, a profité du beau temps et de ses nombreux exposants dispersés à l'intérieur et à l'extérieur de la salle des fêtes.

La fête patronale a connu un record d'affluence, cette année. De nombreux

visiteurs sont venus se régaler du jambon et des frites « maison » préparés par les bénévoles de notre association et de l'amicale des sapeurs pompiers de Turny.

Nous étions présents lors du circuit icaunais pour proposer boissons et sandwiches.

Nous profitons de cet article pour remercier l'ensemble des personnes qui ont participé au bon déroulement de toutes ces activités. Nous espérons qu'elles seront au rendez-vous lors de nos prochaines manifestations.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que la balade des lucioles aura lieu le 5 décembre prochain, qu'un après midi récréatif sera organisé courant mars et que le prochain marché de printemps aura lieu le 24 avril 2016.

En espérant vous rencontrer à l'occasion de l'une de ces dates.

L'équipe EPET



## CERCLE GENEALOGIQUE



Nouveau !

Cette année, notre association, outre les recherches généalogiques familiales auxquelles nous avons collaboré, a souhaité mettre en valeur les Turrois et Turny à travers leur histoire.

Aussi, le Cercle généalogique de Turny vous propose de découvrir, de lire et de télécharger ses 3 dernières publications :

♦ **Les Poilus de Turny** : la mise en valeur des Poilus de Turny, Morts pour la France, dans le cadre du centenaire de la grande guerre de 14/18.

♦ **Monographie du Fays** : l'histoire d'un hameau de Turny, à proximité de la Forêt d'Othe, à travers ses générations, ses métiers et son architecture.

♦ **Biographie d'un Turrois : Raoul Dubois 1905-1986.**

Né à Turny en 1905 de parents cultivateurs à l'Hôpital, il intègre le maquis de résistance de Libération Nord avant de devenir Président du comité local de libération de Turny en 1944 puis Maire de Turny, parfois controversé, de 1945 à 1983.

Allez sur le site web de la commune de Turny, [www.turny.fr](http://www.turny.fr), sélectionnez associations, cercle généalogique et accédez directement à nos documents.

Un lien direct est à votre disposition sur la page Wikipedia « Turny » ou sur le web à l'adresse suivante :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Turny>

Bonne lecture.

Véronique Battut, Présidente

## ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE

L'été s'achève mais l'association s'active toujours après les Journées du patrimoine.

En effet, le samedi 21 novembre, nous vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes de Turny, pour notre loto dès 20h30. Comme chaque année, de nombreux lots seront distribués: ordinateur, vtt, four à pizza, aspirateur...

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée ici, pour remercier les commerçants, artisans et particuliers qui vont nous aider à sa réussite par leurs dons divers.

Nos plus vifs remerciements vont aussi à Patrick Barbier et Joël Mercadal qui ont apporté leur aide à l'Association du Patrimoine en démoissant bénévolement le lavoir de Linant.

Depuis juin, nous avons assuré la buvette et la vente d'enveloppes au 14 juillet, vendu des livres au marché de Saint Florentin et ouvert l'église Saint Mammès, les 19 et 20 septembre pour les Journées du patrimoine. Expositions, concert, visites guidées ont été les temps forts de ces deux jours. Neuf tableaux nous ont été offerts par les peintres des Ateliers du Puits de Saint Florentin et artistes de Turny pour une valeur de 610 €.

Ils seront exposés à la soirée Loto. Représentant des vues de Turny, ce sont de belles idées de cadeaux.

Conjointement avec la Mairie, nous avons lancé une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine. Au 30 septembre, 8 370 € y ont été versés, dont 3 000 € par les Amis du Patrimoine et du Site de Turny.

Un concert est prévu en mai en l'église mais on en reparlera!...

Rendez-vous au loto pour une bonne soirée amicale.

Gisèle Corgeron, Présidente



## TURNY DANSE

### LE GALA ANNUEL

Samedi 4 juillet dernier, *Turny Danse* organisait son 10<sup>ème</sup> gala de danse annuel. Encore une fois, et malgré la chaleur caniculaire et de petits incidents qui ont connu un bon déroulement, ce fut une réussite.

Pour marquer ce 10<sup>ème</sup> gala sous le signe de la danse, l'Association *Les Accros d'Accros* et Véronique Attal, danseuse professionnelle, étaient de la partie. Les spectateurs ont donc pu assister à des danses acrobatiques surprenantes effectuées par les danseurs, toujours aussi doués dans leurs chorégraphies. Quant à Véronique Attal, que ce soit au niveau souplesse ou grâce, elle a transporté le public à travers ses prestations d'une beauté inégalable.

*Turny Danse* était composée de 40 danseuses, réparties en plusieurs groupes. Ces dernières, parées de costumes, tous aussi étincelants les uns que les autres, ont évolué dans plus de 20 chorégraphies.

*Les Pitchounettes* ont dansé sur *Poupée de cire*, *Tourner dans le vide*. *Les Chipies*, quant à elles, ont évolué sur de la zumba, *Papaouté*, et *Les Mistinguettes* sur *Je fais de toi mon essentiel*, *Sucré salé*, etc... Un moment d'émotion avec *Les Pétilantes* sur le *SOS d'un terrien en détresse* par Grégory Lemarchal, et du rythme sur *That power*. Quant aux *Tornades*, en led sur *Révolution* ou avec des rubans sur *Lovers on the sun* de David Guetta, elles ont également effectué une chorégraphie avec des garçons sur *Clocks* de Cold Plays. D'autres chorégraphies ont également fait briller d'émerveillement les yeux de toutes les personnes présentes.

Une nouveauté cette année les filles s'occupant des groupes se sont affrontées en battles avec la participation du public qui agitait des drapeaux pour encourager leur groupe. Par cette chaleur, les drapeaux étaient les bienvenus...

Ce gala s'est terminé sur une finale endiablée par un *french cancan* de toutes les danseuses, des plus petites aux plus grandes.

Un cadeau a été remis à chaque danseuse à la fin du gala qui fut un pur ravissement. Puis, un "after" a suivi pour fêter le 10<sup>ème</sup> anniversaire.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce succès par leur présence, par leur don ou par leur aide, merci au public, merci aux garçons pour leur participation et merci aux danseuses qui ont donné tant de plaisir au public en évoluant sur toutes ces chorégraphies.

Merci à Domitille, Eléonore, Automne, Mylène et Justine pour leur dévouement auprès de leur groupe et le très bon travail qu'elles ont réalisé au niveau des chorégraphies.

Nous vous donnons déjà rendez-vous pour leur prochain gala qui aura lieu le samedi 28 mai 2016 à la salle des fêtes de Venizy.

Excellente rentrée à tous !



*Les Pitchounettes «Poupée de cire»*



*Les Chipies «Papaouté»*



*Les Mistinguettes «Je fais de toi mon essentiel»*



*Les Pétilantes «Wiggle»*



*Les Tornades «Lovers on the sun»*



*French cancan*

### SORTIE DE TURNY DANSE à AVROLLES

Le 13 septembre dernier, la moitié de la troupe des danseuses a participé à l'animation de la traditionnelle fête patronale à Avrolles. Si la quantité n'était pas là, la qualité y était et les groupes ont enchaîné chorégraphie sur chorégraphie pendant plus d'1 heure. Merci aux organisateurs pour l'excellent accueil qui est réservé à *Turny Danse*, comme chaque année. Rendez-vous est donné aux avrollais pour la prochaine fête patronale.

# >> Vie associative

## LA RENTREE DE TURNY DANSE

Une rentrée pas comme les autres... Je voudrais commencer cet article en saluant affectueusement Agnès Hennon Boyer, trésorière, membre du bureau de l'association depuis 10 ans, et qui a présenté sa démission cette année. 10 ans c'est beaucoup dans une vie et il est difficile de se séparer d'une personne au bout de tant d'années passées à faire les comptes, les achats, à partager tant de choses, etc... et forcément tous ces partages ont



engendré une forte et sincère amitié. A ma façon et par cette photo, je veux rendre hommage à Agnès et également à ma maman. En effet, elles représentent 2 piliers sans qui les galas n'auraient pas pu être ce qu'ils ont été. S'occuper des costumes et des filles dans le

vestiaire n'est pas la tâche la plus facile. Et elles l'ont fait durant ces dix dernières années. Il est difficile de se rendre compte du travail accompli. Cela est énorme. La démission d'Agnès restera l'épreuve la plus dure que j'aurai traversée dans l'association. Merci Agnès pour toutes ces années, merci de ta loyauté, de ta simplicité, de ton investissement, merci pour tout, notre porte te reste, bien entendu, ouverte.

La nouvelle trésorière qui succède à Agnès est Linda Arnoux, maman d'une danseuse qui est dans la troupe depuis plusieurs années. Je lui souhaite la bienvenue au sein de *Turny Danse* et la remercie de vouloir s'investir à mes côtés.

J'en profite également pour saluer les danseuses qui nous ont quittées cette année et leur souhaite une bonne continuation dans leur vie et nouvelles activités. Je souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux danseurs.

Pour cette saison 2015-2016, 38 danseurs et danseuses ont répondu présents. Ils sont repartis comme suit :

Le groupe des *Justinettes* (3-7 ans) composé de 12 danseuses et d'un danseur, animé par Justine, répétition le vendredi de 18 h à 18 h 45,

Le groupe des *P'tites Feuilles d'Automne* (7-9 ans) composé de 6 danseuses, animé par Automne le lundi de 18 h à 19 h,

Le groupe des *Lolitas* (9-11 ans) composé de 5 danseuses, animé par Automne le lundi de 19 h à 20 h,

Le groupe des *Laeti'Stars* composé de 9 danseuses, animé par Laetitia le vendredi de 19 h à 20 h,

Le groupe des *Dimi'Diablées*, composé de 4 danseuses et 1 danseur, animé par Justine le vendredi de 20 h à 21 h.

Toute cette nouvelle troupe, divisée en groupes dont les noms ont été revus et sont désormais en rapport avec la fille qui les entraîne, se prépare ardemment pour le prochain gala qui se tiendra le **samedi 28 mai 2016 à Venizy**.

Attention, qui dit nouvelle troupe, dit nouveautés pour le prochain gala... à ne pas manquer.

En attendant *Turny Danse* vous donne rendez-vous à Turny à l'occasion de la future fête patronale qui se déroulera le 22 mai 2016. A bientôt...

La Présidente,  
Florence De Pinho

## TURNY PETANQUE



### Journées des 22-23-24 septembre 2015 à Port Barcarès

où se sont déroulées les  
Rencontres Nationales de Pétanque des  
Généralions Mouvement (Ainés Ruraux)

Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance conviviale sous le soleil mais avec beaucoup de vent, une participation de plus de quatre cent personnes dont 64 équipes triplètes masculines et 24 équipes féminines. Pour participer à ces Rencontres Nationales, l'équipe de *Turny Pétanque* composée de Gérard Bagilet, Jacky Ferrag et Dominique Barbosa s'était qualifiée à Ligny-le-Chatel sur le plan départemental et sortie vainqueur des régionales à Scey-sur-Saône le 22 mai dernier. A Port Barcarès l'équipe de *Turny Pétanque* s'est fort bien défendue et n'a pas démérité face à des équipes de haut niveau puisqu'elle se classe 22<sup>ème</sup> sur 64, soutenue par le Président Philippe Vacavant et deux accompagnateurs. Les parties furent très disputées sur un terrain sélectif où la sablette était rare. Les frais de déplacement des joueurs ont été pris en charge par l'association.

L'Association Turny Pétanque



## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

La compagnie du parapluie



L'homme sandwich de Lionel de Messey



Le parking du supermarché de Jean-Luc Pecqueur



Les acteurs de La compagnie du parapluie avec l'animateur de la soirée Pierre Fray

La 3<sup>ème</sup> édition de la soirée de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Turny fut un franc succès ce samedi 17 octobre 2015. Près de 80 convives sont venus déguster le menu gourmand entrecoupé de ses sketches savoureux : cassolette de Saint Jacques fraîches aux amandes précédée de *L'eau c'est la vie* de Pascal Martin et *Chez le dentiste* de Jacques Houchard, puis aiguillettes de poulet au foie gras et son gratin dauphinois suivis de *La manif pour personne* de Jean-Pierre Martinez puis l'inénarrable *Ecole anti-fraude* de Pascal Martin en fin de soirée.

C'est une belle collaboration que mettent en place ces deux associations turroises : l'Amicale des sapeurs pompiers et La compagnie du Parapluie. Grâce aux fonds récoltés l'Amicale des sapeurs pompiers améliore leurs conditions de travail et de vie d'équipe. Quand à La compagnie du parapluie c'est une occasion unique qui lui est offerte de se produire à l'automne sur la scène turroise. En effet la troupe ne présente ses spectacles que deux fois dans l'année. Une vingtaine de comédiennes et comédiens de tous âges ont choisi, préparé, répété dès le mois de juillet les sketches offerts pour ce dîner-spectacle. Entre la poire (fondant poire caramel) et le fromage l'hilarité a gagné la salle avec *Le déménagement* de Florence Bonin et *Au bout de la rue* de Jean-Pierre Martinez. Mais cette soirée n'aurait pas été si réussie sans l'animation questions-réponses proposée par nos deux pompiers Pierre et Romain dans un duo hilarant pour faire gagner 10 places au spectacle de La compagnie du parapluie des 8-9-10 avril prochains.

Une mention spéciale est à apporter à tous les acteurs pour la générosité dont ils ont fait preuve : Alexis Chaudy, Alison Vaz, Anthony Chaudy, Antonin Gallois, Betty Chaudy, Claude Chaudy (éclairagiste), Christine Chollet (souffleuse), Concécao Vaz (costumes et maquillages), Daniel Guillemin, Eliane Plouviez, Elisa Lamouret, Enguerrand Front, Félix Gallois, Jason Berthet, Jean Chollet, Justine Doumond, Louise Chollet, Régine Fournier, René Chollet, Stéphane Gallois, Ysialine Brocard... et au service impeccable de l'Amicale des sapeurs pompiers !

Cathy Colin

## CPI de Turny

### **Le CPI du Turny recrute.**

Afin de poursuivre l'amélioration de la réponse opérationnelle sur le territoire communal, entreprise il y a plusieurs années, nous sommes à la recherche de nouvelles recrues pour augmenter notre effectif.

Le CPI de Turny est conventionné à son seuil le plus haut avec le Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS) de l'Yonne. Cela signifie qu'absolument toutes les demandes de secours sur Turny sont traitées par le CPI (en relation avec les centres de secours voisins).



Incendies, secours à personnes et opérations diverses (inondations, dégagements de la voie publique, traitements des nids d'hyménoptères, ...) font partie intégrante de nos missions. De plus, la nouvelle convention avec le SDIS de l'Yonne nous permet désormais d'intervenir sur les secteurs voisins.

Le recrutement se fait en plusieurs étapes :

- Entrevue avec Monsieur le Maire (autorité communale du CPI) après envoi d'une lettre de motivations afin d'acter la demande d'engagement.
- Visite médicale effectuée par un médecin Sapeur-Pompier (renouvelée tous les 1 ou 2 ans suivant l'âge) afin d'établir l'aptitude médicale du candidat aux fonctions de sapeur-pompier, mais aussi de vérifier que cette fonction ne nuise pas à sa santé.
- Phase de préformation effectuée au sein du CPI ou à défaut, un centre de secours du département.
- Phase de formations initiales obligatoires effectuées au sein d'un centre de secours du département et/ou du centre de formation départemental :
  - Formation Initiale d'Application d'une durée de 96h, souvent répartie sur plusieurs week-ends (Enseignements théoriques et pratiques du métier, administratif, techniques d'incendie, d'opérations diverses, ...).
  - Formation « Prompt secours » d'un volume horaire minimum de 40h dans l'optique de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires, afin de porter secours sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel.
- Titularisation du sapeur-pompier après une période allant de 1 à 3 ans selon la réalisation des formations.

D'autres formations facultatives existent dans le but d'évoluer dans les grades. (équipier ambulance, évolution en milieux hostiles, techniques de sauvetage, techniques de commandement, ...).

Le sapeur-pompier volontaire touche une vacation horaire lors des interventions et manœuvres, dont le taux est proportionnel, entre autre, à son grade.

Des manœuvres sont organisées un dimanche matin tous les mois afin de garder et améliorer les automatismes et de suivre les nouveautés techniques et légales.

L'engagement au sein du CPI nécessite donc de la disponibilité mais est récompensé par l'action, l'entraide, l'esprit d'équipe et le sentiment de servir la société.

N'hésitez donc pas à entrer en contact avec Monsieur le Maire ou un membre du CPI si vous êtes intéressés. Ils sauront répondre à vos questions.

De plus, il est possible d'assister aux manœuvres mensuelles (sans y prendre part) afin de vous faire une idée bien précise de nos missions.

Sergent Pierre FRAY



# Agenda infos

Vendredi 6 novembre  
Date limite d'inscription aux affouages

Mercredi 11 novembre  
Cérémonie au monument aux morts de  
Turny à 11h  
Centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

Samedi 21 novembre  
Loto Association des Amis du patrimoine  
Salle des fêtes à partir de 20h

Samedi 5 décembre  
Après-midi créative et  
Ballade des lucioles par EPET

Dimanche 6 décembre  
Elections régionales 1<sup>er</sup> tour

Samedi 12 décembre  
Noël des enfants de Turny  
9h30 Salle des fêtes

Dimanche 13 décembre  
Elections régionales 2<sup>ème</sup> tour  
Marché de Noël *A tous points* - Salle des  
associations

A partir du 3 décembre  
Décoration des sapins par les habitants  
des hameaux de Turny  
(Noeuds à disposition à la Mairie)

Samedi 19 - Dimanche 20 décembre  
Colis aux aînés de Turny par le CCAS et le  
Conseil Municipal

Samedi 19 décembre  
Sainte Barbe Pompiers de Turny

Samedi 9 janvier  
Voeux du Maire et galette des rois  
Salle des fêtes à 15h

Du 25 au 29 janvier  
Séjour au ski des élèves de CM2  
à Bernex en Haute-Savoie

Mardi 22 mars  
Date limite réservation sortie culturelle  
au théâtre de Champagne à Troyes « Le  
système » (22 avril)

Vendredi 25 mars  
Délai d'achèvement d'exploitation des  
affouages

## SECRETARIAT DE MAIRIE à TURNY

Ludivine Collin remplace Isabel Ferraz au poste  
d'adjoint administratif à la Mairie de Turny depuis  
début octobre.

Elle est en particulier votre interlocutrice pour :

- L'agence postale communale
- La bibliothèque
- Les NAP

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE de la région de Saint-Florentin

Le nouveau bureau du SIAEP a été élu le 23 juin 2015  
suite au décès de Georges Vallet, ancien président du  
Syndicat :

Président : Pascal Fournier, Maire de Germigny  
1<sup>er</sup> Vice-Président : Stéphane Gallois, Maire de Turny  
2<sup>e</sup> Vice Présidente : Maxence Guillot, Maire déléguée  
de Rebourseaux

## L'ARMÉE DE L'AIR RECRUTE

De 3<sup>ème</sup> à BAC +5

1316 € net

Formations gratuites et rémunérées



ICI, TOUTE UNE ARMÉE CROIT EN VOUS.

L'ARMÉE DE L'AIR RECRUTE  
ET FORME DANS PLUS DE 50 MÉTIERS

AIR-TOUTEUNEARMEE.FR

ARMÉE DE L'AIR

### PERMANENCE A AUXERRE

3<sup>ème</sup> mercredi du mois

LE PHARE 8 avenue Delacroix 10H-12H

CIRFA 16 bis rue Faidherbe 14H-16H

LE MERCREDI 21 OCTOBRE 2015

03.80.11.23.35 – [cirfabourgogne@orange.fr](mailto:cirfabourgogne@orange.fr)

[cirfa.dijon@recrutement.air.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.dijon@recrutement.air.defense.gouv.fr)